

Que le Cœur de Jésus soit loué en tous lieux !

CHARLES DÉMIA

et son œuvre survivante.

I. — LE FONDATEUR.

II. — LES SŒURS DE SAINT-CHARLES DE LYON.

III. — LA VOCATION.



LYON

IMPRIMERIE EMMANUEL VITTE

18, rue de la Quarantaine, 18.

—
1916

IMPRIMATUR

Lyon, le 8 février 1916.

† H.-I., Card. SEVIN,
Archevêque de Lyon et de Vienne.



Monsieur Charles Demia (Prêtre, Promoteur de l'Archevêché de Lyon, Directeur
 Général des Ecoles, et Inspecteur de celles des Pauvres) En deuil plein de honneur
 mourut le 23 Octobre 1689, âgé de 53 ans.

Amable gresset

Edouardes Joffroy

Fondateur de la Congrégation des Sœurs de Saint-Charles de Lyon
 (1636-1689).

Que le Cœur de Jésus soit loué en tous lieux !

CHARLES DÉMIA

et son oeuvre survivante.

I. — LE FONDATEUR.

II. — LES SŒURS DE SAINT-CHARLES DE LYON.

III. — LA VOCATION.



LYON

IMPRIMERIE EMMANUEL VITTE

18, rue de la Quarantaine, 18.

—
1916



CHAPITRE PREMIER

CHARLES DÉMIA

Fondateur des Sœurs de Saint-Charles de Lyon.

UNE figure de prêtre, douce et calme, sérieuse et distinguée, un cœur fait de fermeté pour la justice et de compassion pour les misères humaines, une âme de lutteur et d'apôtre, d'une énergie indomptable, dans un corps plutôt faible et délicat, âme toujours tendue vers le but surnaturel : *Dieu et sa gloire*, tel nous apparaît Charles Démia, Promoteur général de l'Archevêché de Lyon, Fondateur et directeur des Petites-Ecoles et de la Congrégation des Sœurs de Saint-Charles de Lyon.

Cependant, chose étonnante, ce prêtre qui fut grand par la vertu et par les œuvres, dont la salutaire influence se fit sentir sur le Clergé comme sur la jeunesse, dont le nom et les ouvrages se sont répandus jusqu'en Asie, est resté comme un inconnu au milieu des siens (1).

Ne convient-il pas de faire revivre son souvenir, et n'est-ce pas à la famille religieuse qui lui doit, après Dieu, son existence qu'il appartient de rendre à son fondateur ce témoignage de reconnaissance et de vénération?

SON ENFANCE ET SA JEUNESSE

Charles Démia naquit le 3 octobre 1636, d'une famille des plus honorables de Bourg-en-Bresse. Son père s'était fait dis-

(1) D'après l'abbé BELIN, *Vie manuscrite de M. Démia*.

tinguer par le marquis de Thiange, gouverneur et lieutenant du roi pour le pays de Bresse, qui le prit en qualité de secrétaire. Il fut ensuite attaché au service du Maréchal de la Mothe-Houdancourt, vice-roi de Catalogne, qui lui confia plusieurs charges importantes. C'est en revenant d'Espagne, en 1644, où l'avait conduit une mission de confiance, qu'il mourut à Tain, près de Tournon. Charles Démia avait alors sept ans. L'année suivante, il perdit sa mère. La mort lui ravit encore, en 1647, son jeune frère Joseph, âgé de cinq à six ans, et le petit orphelin fut élevé par sa tante, Jacquéma Démia, recommandable par sa grande piété.

Des vertus précoces annoncèrent en cet enfant le prédestiné de Dieu, l'apôtre, le propagateur de la foi, le père des pauvres. Autour de son enfance pieuse, on remarque de ces traits étonnants qu'on rencontre dans la Vie des Saints. Aux bras de sa nourrice, on l'avait vu demander, avec importunité, de l'argent pour le distribuer aux malheureux. Plus tard, il quittait en plein hiver sa chemisette pour la donner à un mendiant. L'amour des pauvres, que le souffle de l'Esprit-Saint allumait dans ce jeune cœur, devait décider de sa vocation.

Charles placé par sa vertueuse tante au Collège des Jésuites y fit des progrès rapides, et se montra un congréganiste exemplaire. Il étudia ensuite le droit civil et canonique et prit le grade de Docteur. Tout souriait au jeune homme. Honneurs, estime, science, fortune, indépendance, il possédait tout ce qui pouvait, dans le monde, lui faire une situation brillante. Mais Dieu l'attirait à Lui, comme il attire ses privilégiés, par le dégoût des choses terrestres et l'amour des biens célestes. Quand Charles eut prié, consulté, distribué aux pauvres d'abondantes aumônes, il eut en plein la lumière. Le 31 mars 1654, il vint à Lyon et y prit la tonsure. Il avait dix-huit ans. Quelques années après, le 8 septembre 1660, jour de la Nativité de la Sainte Vierge, il entra au séminaire des Bons-Enfants, à Paris, d'où il passa à Saint-Nicolas-du-Chardonnet et enfin à Saint-Sulpice. Là florissait l'institution, récente encore, fondée par M. Olier, pour la formation des prêtres et leur préparation à l'apostolat. De ce séminaire devaient sortir les Fénelon, les de la Salle, les Gri-

gnon de Montfort et d'autres grands serviteurs de Dieu. L'illustre Tronson qui, après la mort du saint Fondateur, fit la réputation de Saint-Sulpice par la sagesse de ses règlements, en était alors le premier directeur. C'est auprès de lui que Charles Démia se remplit en peu de temps de l'Esprit de Jésus-Christ, par la contemplation assidue de ce divin Sauveur, et qu'il se forma aux fonctions de catéchiste, suivant la méthode de M. Olier.

LE PRÊTRE

Ordonné prêtre le 19 mai 1663, Charles Démia, dans son respect pour l'auguste Sacrifice, se disposa par une retraite de deux mois à sa première Messe, qu'il voulut célébrer au Mont Saint-Michel, dans l'église dédiée au glorieux archange. C'était le 17 juillet 1663.

Ainsi préparé au ministère des âmes, M. Démia s'associa à quelques ecclésiastiques pieux pour évangéliser les peuples, à Poitiers, Tours, Blois, et à Celles, petite ville du Berry. Ces missions produisirent un bien immense.

De retour à Bourg, il s'adonne à toutes sortes de bonnes œuvres : il y mérite le nom de *nourricier des pauvres*. Docteur en droit, il ne dédaigne pas de faire le catéchisme aux enfants, la semaine à Bourg, le dimanche et les jours de fêtes dans les paroisses voisines. Viriat, Revonnas, Verva, Saint-André l'entendent tour à tour (1). Ce qui l'attire, ce sont les âmes, les âmes de prêtres surtout qu'il veut élever jusqu'à la hauteur de leur mission, et pour lesquels il organise des conférences ecclésiastiques, sur le modèle des conférences de Saint-Lazare établies par saint Vincent de Paul. Son action s'étend à tous, clergé et laïques, aussi est-il dit qu'en peu de temps il avait renouvelé l'esprit de la ville de Bourg.

Cependant, un champ plus vaste, une moisson plus abondante sollicitait son zèle. A cette époque, la Bresse, le Bugey, la Dombes faisaient partie du diocèse de Lyon. C'est dans cette ville même qu'il devait se fixer pour travailler avec plus de fruit à la vigne

(1) Abbé FAILLON, *Vie de M. Démia*.

du Seigneur. Un homme de Dieu, M. Hurtevent, avait fondé depuis peu le séminaire de Saint-Irénée, et ce prêtre éminent opérait des prodiges dans les Pasteurs des âmes accourus de toute part pour l'entendre dans les retraites ecclésiastiques. Il ne tarda pas d'apprécier le mérite de Charles Démia. Par l'entremise de M. l'abbé de Saint-Just, Antoine de Neuville, frère de Mgr Camille de Neuville, archevêque de Lyon, il le fit présenter au Prélat. Celui-ci, comprenant de quelle ressource pouvait être le jeune Démia, le nomma, en 1664, Archiprêtre de Bresse et Visiteur extraordinaire de cette province, ainsi que du Bugey et de la Dombes. Peu après, il lui conférait la dignité de Promoteur général de l'Archevêché de Lyon, charge importante que, dans son humilité, l'abbé Démia n'accepta qu'avec crainte et tremblement, sachant qu'il aurait à travailler, lui qui s'en croyait indigne, à la réformation et à la sanctification du Clergé. Le Promoteur devait veiller notamment à la bonne administration des paroisses en leur procurant des prêtres pieux et zélés. Il montra, dans ces diverses fonctions, une activité et une ardeur extraordinaires.

LE FONDATEUR DES PETITES-ÉCOLES

M. Démia avait pris pour armoiries *un cœur d'or au nom de Marie d'argent*, avec cette devise : « *Pauperibus evangelizare misit me.* » Il allait la mettre en action en évangélisant les pauvres. C'est en procédant à la visite des paroisses que le zélé Promoteur fut frappé de l'ignorance et de la dépravation de la jeunesse, surtout parmi le peuple. Dès lors, il conçut l'idée d'un apostolat scolaire et il se mit à l'œuvre pour le réaliser. Son premier acte fut la publication, en 1666, des « *Remontrances à MM. les Prévost des Marchands et Echevins de Lyon* ». C'était un plaidoyer éloquent en faveur de l'éducation populaire. « *L'établissement des écoles, y est-il dit, est de telle importance qu'il n'est rien qui soit plus digne des magistrats... Comment les citoyens s'acquitteraient-ils de leurs devoirs envers Dieu, envers leur patrie et leur famille, s'ils n'en sont instruits de bonne heure?* » Ces remontrances eurent un immense retentissement. Les ma-

gistrats, qui avaient hésité d'abord, se décidèrent enfin à voter une somme de deux cents livres pour fonder une école où l'on apprendrait aux enfants la doctrine chrétienne, la lecture et l'écriture. Mais Charles Démià n'avait pas attendu cette modeste subvention pour commencer son œuvre. De sa propre initiative, il ouvrit à Saint-Georges, le 9 janvier 1667, la première petite école gratuite, avec le concours de personnes charitables. D'autres écoles furent créées, cette fois, avec l'appui des pouvoirs civils, et lorsque treize ans plus tard, en 1679, Jean-Baptiste de la Salle fonda l'école de Reims, Lyon possédait déjà six écoles de garçons et autant de filles. Ainsi, Charles Démià a été l'émule du saint Fondateur des Frères de la Doctrine chrétienne dans l'œuvre de l'éducation, et il l'a même précédé de plusieurs années dans l'application de ses plans et de ses méthodes. « Comme lui, il s'est dépouillé de son patrimoine pour en faire don aux écoles; comme lui, issu d'une famille riche qui tenait un rang assez élevé, il a renoncé au monde et s'est mis tout entier au service des pauvres. Avec un dévouement patient, infatigable, il a recruté d'abord des instituteurs pour ses écoles de garçons, plus tard des institutrices pour ses écoles de filles, il les a réunis en communautés respectives, les initiant à leur mission dans des séminaires qui étaient à la fois des noviciats et des commencements d'écoles normales. » (1)

M. Démià fut donc le créateur des Petites-Ecoles de Lyon, à une époque où les enfants du peuple n'avaient à peu près aucun moyen d'instruction à leur portée.

Est-ce à dire que l'Eglise, comme l'ont prétendu certains auteurs, ne s'occupât point de l'enseignement de la jeunesse? Au contraire, par ses soins, dès les premiers siècles, des écoles furent fondées. Pour les riches, il y eut des collèges et des universités; pour les jeunes filles nobles, des couvents où elles étaient élevées; pour les pauvres, des écoles gratuites, mais ces dernières étaient encore peu nombreuses en certaines villes, et celles-ci précisément devaient avoir les prédilections de Charles Démià.

De 1665 à 1689, date de sa mort, il travaille sans répit à cette

(1) *Charles Démià et les origines de l'Enseignement primaire*, par G. C., inspecteur général de l'Instruction publique.

grande œuvre. Il ouvre, organise, réglemeute ses écoles, et, muni de tous pouvoirs pour les administrer, il ne permet pas qu'on en établisse sans son autorisation. Les défiances, les contradictions que soulève toute entreprise nouvelle ne manquèrent pas au zélé fondateur. Mais, soit dans les écoles de garçons, soit dans celles de filles, créées les dernières, sur le même modèle, les résultats obtenus triomphèrent peu à peu de toutes les résistances. Les sympathies lui vinrent avec les bénédictions visibles que Dieu versait sur la jeunesse élevée dans ces écoles. Les Autorités spirituelles et les Pouvoirs temporels, peu disposés d'abord, lui prêtèrent leur appui, et les mères de famille s'empressèrent de lui confier leurs enfants. Elles les amenaient en groupes dans ces écoles qui, disaient-elles, « les faisaient devenir si sages ». Ceux-ci, séduits par la douceur de M. Démia, le suivaient et s'entretenaient familièrement avec lui dans les rues, heureux de le voir leur sourire et s'abaisser jusqu'à eux.

Mais que de difficultés pour trouver de bons maîtres et les former à leur sublime mission? Des maîtres d'école chrétiens, instruits et avertis, ne s'improvisent pas. M. Démia réunit fréquemment ses instituteurs, prêtres et laïques, leur trace des règlements et des instructions, et leur fait donner des conférences spirituelles par d'autres prêtres. Pour soutenir l'œuvre, il fait des prodiges d'industrie et de charité. Il veille à ce que les jeunes maîtres ne manquent de rien, et il se réduit à coucher sur une simple paille, parfois même sur la planche nue et froide du lit, pour leur envoyer ses matelas et couvertures. Il prend les moyens humains en comptant sur les secours divins. Son œuvre est de Dieu, c'est à Dieu, et à ses saints qu'il la confie. Notre-Dame de Fourvière, la protectrice séculaire de la ville de Lyon, sera aussi celle des Petites-Ecoles. Chaque année, après les fêtes pascales, on verra les écoliers et écolières monter en procession au béni sanctuaire, au chant des litanies. Saint Charles Borromée est le patron nominal de ces classes d'enfants, comme il est celui du fondateur. « C'était, disait-il, l'un des saints qui ont témoigné le plus de zèle et d'estime pour les écoles. » Il établit en même temps, sous les auspices de l'illustre Cardinal, une confrérie pour les maîtres et les maîtresses. De là le nom de

séminaire de Saint-Charles qui s'étendit ensuite à la Communauté des Sœurs.

Nommé Directeur général des écoles du diocèse, le 2 décembre 1672, par Mgr de Neuville qu'il avait réussi, non sans peine, à gagner pleinement à sa cause, Charles Démia organisa un *Bureau* ou comité, moitié laïque, moitié ecclésiastique, qui, sous ses ordres, devait administrer les écoles des pauvres aussi bien que celles destinées aux enfants de familles aisées. M. Démia, en effet, étendait son action sur ces deux catégories d'œuvres scolaires.

Par lettres patentes, données à Fontainebleau, au mois de mai 1680, Louis XIV approuva le Bureau des Ecoles et le séminaire de Saint-Charles.

Mais par quels procédés, quelles méthodes l'éminent Directeur arrivait-il à transformer les enfants du peuple et à changer du même coup, en bienveillante sympathie, les dispositions indifférentes ou hostiles à ses innovations?... Car Charles Démia était bien vraiment un *novateur* dans l'art de l'enseignement : ses institutions, inédites jusque-là, arrivaient à une heure où le besoin s'en faisait impérieusement sentir.

Les règlements par lui préparés concernaient d'abord les maîtres et maîtresses : il voulait des sujets d'une piété exemplaire, d'une conduite irréprochable, et il ne leur accordait « la licence d'enseigner qu'après les en avoir jugés capables ».

En ce qui concerne les maîtresses des Petites-Ecoles, que Dieu lui inspira bientôt de réunir en communauté, il est évident qu'elles eurent une part spéciale aux sollicitudes attentives du vénéré fondateur. L'idéal proposé ne l'exigeait-il pas? Il s'efforça de leur inculquer les sentiments et l'esprit qui devaient les animer dans leurs fonctions d'institutrices des pauvres. Il avait rédigé à leur usage des instructions à la fois religieuses et pédagogiques qui méritent d'être lues et méditées ; elles sont résumées dans la *Vie de M. Démia*, sous le nom d'*Esprit des Sœurs de Saint-Charles* (1).

Directeur plein de zèle et de sagesse, il leur recommande spé-

(1) Abbé FAILLON.

cialement l'abandon à la volonté de Dieu, surtout en ce qui concerne les changements d'emplois et de résidences ; la fidélité à l'oraison mentale, l'obéissance à la Règle et aux ordres des supérieurs.

Il appelle ses institutrices du beau nom de « conductrices d'âmes » et il veut qu'elles soient au milieu des jeunes filles « comme autant de flambeaux pour les éclairer dans le chemin de la vertu ».

Il veut qu'elles aient une formation préalable : « Un si saint emploi, dit-il, exigeant bien plus nécessairement un apprentissage que les autres arts. »

L'école, en effet, n'a pas seulement pour but d'enseigner quelques connaissances utiles, elle doit se proposer de développer chez l'enfant les qualités de la conscience, de l'esprit, du cœur, du caractère. C'est précisément la pensée du sage Fondateur quand il rappelle à ses institutrices que

« Leur fonction n'est pas seulement d'apprendre à lire aux enfants qui sont sous leur conduite et de cultiver leur esprit, mais de les former aux vertus chrétiennes. »

Il met donc au premier rang l'enseignement du Catéchisme, et il écrit en parlant de ses filles de Saint-Charles :

« Elles regarderont comme l'objet capital de leur ministère d'apprendre à leurs enfants ce qu'il faut qu'elles sachent pour se sauver, et, pour cela, elles s'appliqueront à leur faire le catéchisme de la manière la plus profitable. »

M. Démiá insiste quand il s'agit de faire ressortir l'éminente vocation de ses filles :

« Etre maîtresse d'école dans l'Eglise chrétienne, dit-il, c'est être ange corporel et visible, établi de Dieu pour l'instruction des enfants et leur éducation dans la piété... Mais non seulement elles ressemblent à ces célestes intelligences, les personnes que Dieu appelle à de telles fonctions, elles sont encore semblables à Notre-Seigneur Jésus-Christ dans cette conduite qu'elles prennent des petits enfants ; car ce divin Sauveur ayant procuré le salut de tous les hommes a pris un soin particulier de ces innocentes créatures, les embrassant et les recommandant tendrement à ses disciples. Qui ne sera donc plein de respect pour un ministère aussi saint, lorsqu'il

entendra le Sauveur nous dire cette touchante parole : *Qui reçoit un de ces petits enfants, il faut qu'il sache qu'il me reçoit en sa personne !* Aussi les maîtresses d'école sont-elles dans l'Eglise de Dieu comme ceux qui jettent les fondements d'un édifice, car la première instruction qu'elles donnent à leurs enfants est le fondement de leur piété future... Il faut que l'Eglise ait une haute idée de ce saint état, puisqu'elle met en dépôt, entre les mains des personnes qui en font profession, ce qu'elle a de plus cher et de plus précieux, l'innocence des enfants... »

« Heureuses donc les Vierges chrétiennes que Dieu appelle à cette sainte profession, ajoute M. Démià, qu'elles en bénissent la divine Providence et ne négligent rien pour correspondre à une vocation si sublime ! »

Le dévoué précepteur complétait ses instructions par des principes de pédagogie que n'eût pas désavoués Fénelon.

Les maîtresses ainsi pénétrées de l'excellence de leur mission, éclairées sur la manière de la bien remplir, pouvaient se mettre à l'œuvre, à la fois stimulées et retenues par une réglementation minutieuse.

En effet, dès 1667, M. Démià avait appliqué aux écoles un Recueil de *règlements* qu'il fit imprimer en 1688. C'était le fruit de vingt ans d'expérience. A défaut des maîtres et des maîtresses, qu'on lui demandait et qu'il ne pouvait toujours fournir, ces règlements furent communiqués à plusieurs diocèses. Saint Jean-Baptiste de la Salle lui-même s'en est inspiré pour la direction de ses écoles. Il composa aussi un *Catéchisme* et fit imprimer une *Civilité à l'usage des écoliers*.

Touchant la tenue de l'école elle-même, le sage directeur a tout prévu. L'ordre de la journée ou emploi du temps détermine la répartition des matières d'enseignement : religion, lecture, écriture, calcul, civilité. Il fait surtout large place aux travaux manuels et c'est là un de ses principaux mérites. Il veut que les jeunes filles apprennent à travailler afin, dit-il, « *d'être propres pour le ménage et capables de s'occuper dans l'état où Dieu les voudra* ». Les classes étant nombreuses, M. Démià établit des divisions et des subdivisions, suivant la force et la capacité des élèves. Comme moyen de stimulant, il organise à certains jours, entre les enfants, des concours ou disputes sur

chaque matière d'enseignement, véritables fêtes scolaires auxquelles on donnait toute la solennité possible.

Dans les écoles de garçons, il nomme parmi les plus sages tout un état-major qui, sous le nom pompeux d'*officiers*, fait les fonctions de moniteurs. Mais c'est bien moins le mode mutuel que l'enseignement simultané qui prédomine. Au maître est réservée la haute surveillance aussi bien que l'instruction des élèves.

On attache beaucoup d'importance à la tenue des registres sur lesquels doivent être inscrits les noms, prénoms, âge, demeure, capacité des élèves, et — ce qui prouve que le fondateur veut qu'on les suive même au-delà de l'école — l'indication de l'état qu'ils ont embrassé et la manière dont ils se comportent dans le monde.

Il ne suffit pas au Directeur général de dresser et d'appliquer ses Règlements scolaires. Il donne pour fonctions principales aux membres du Bureau des Ecoles de les surveiller et de les inspecter. Outre ce Bureau, il avait créé, pour les écoles de filles, un Comité de Dames qui devait travailler à leur développement et veiller aux intérêts matériels de la Communauté. Lui-même visitait fréquemment ses chers écoliers et écolières, et s'ingéniait à les stimuler et à les encourager. Plusieurs fois l'année, il les réunissait dans le jardin de sa maison d'Ainay. Là, il faisait dresser des tables et donnait à dîner à cette foule prodigieuse d'enfants, les servant de ses propres mains avec une bonté de père. Les récompenses dont il les gratifiait consistaient le plus souvent en distribution de livres et de vêtements.

L'action de M. Démià ne s'est pas bornée à la cité lyonnaise. Ses *Remontrances*, a-t-on dit, firent « leur tour de France » et des écoles se formèrent dans plusieurs villes sur le modèle de celles de Lyon : à Saint-Etienne, Bourg, Villefranche, Rive-de-Gier, Saint-Rambert-en-Forez, Saint-Chamond, au Chambon, etc.

LE NOURRICIER DES PAUVRES

Il ne faudrait pas croire cependant que l'*homme de Dieu* se laissât absorber soit par l'administration des écoles, soit par sa charge de Promoteur, d'ailleurs si consciencieusement remplie.

La charité, qui n'est que le pur esprit évangélique, inspire toute sa vie, comme elle avait décidé de sa vocation ; elle lui fait embrasser, avec un zèle incomparable, une multitude d'œuvres spirituelles et corporelles. A Lyon, comme à Bourg, il visite assidûment les prisons, les hôpitaux, les pauvres honteux, leur distribue des secours en argent ou en nature, et, parce qu'il est plein de l'Esprit de Dieu, l'onction qui accompagne sa parole touche les cœurs les plus endurcis et les ramène au devoir. Se trouve-t-il en cours de route et au dépourvu de ressources pécuniaires, il a des expédients à lui, qui dépassent ceux qu'on raconte de l'illustre saint Martin. On l'a vu, étant prêtre, entrer dans une allée ou couloir, suivi d'un pauvre et se dépouiller de sa propre chemise pour l'en revêtir. Une de ses pratiques était de faire dîner un de ces miséreux à sa table aux jours des grandes fêtes. Cependant, en face de tant de misères qui réclament son assistance, il se voit obligé d'appeler à son aide le concours de personnes dévouées ; il associe à ses œuvres des dames de distinction, et leur apprend à sanctifier ainsi leurs loisirs et leurs richesses. Il établit un bureau de prêt et de contentieux pour les pauvres ; des Dispensaires pour distributions de bois, de charbon, de vêtements. Le clergé est plus spécialement l'objet de ses sollicitudes. Touché de l'état lamentable dans lequel se trouvaient les prêtres âgés, infirmes et dénués de ressources, il fait un voyage à Paris pour proposer à l'Assemblée générale du Clergé de France l'établissement d'un hospice de prêtres invalides, et il dit cette belle parole : « *Je serais bien aise que ma tête cassée servît de fondement à cette œuvre* ». La situation politique de l'époque ne permit pas la réalisation immédiate de ce projet, mais l'idée fit son chemin et devait germer plus tard.

SA VIE INTÉRIEURE

« L'existence de Charles Démià, a dit l'un de ses historiens (1), était un hommage perpétuel à la vie laborieuse du Fils de Dieu. » Les obligations du ministère sacerdotal et la direction des âmes,

(1) L'abbé Jean BELIN.

le maintien de la discipline ecclésiastique dans le clergé, la visite des paroisses, la dignité du culte et la décoration des églises, parfois même leur construction ou leur réfection ; les pauvres, les prisonniers, les malades, les enfants des écoles, leurs instituteurs et institutrices se partagent tour à tour son temps, son argent, ses sollicitudes. Qu'on y ajoute des relations de charité ou d'affaires avec des personnes de toutes qualités et de tous pays, une correspondance mondiale, la composition de plusieurs ouvrages, la rédaction d'un registre jusqu'alors inédit et très circonstancié de tous les ecclésiastiques du Diocèse, voilà certes de quoi émietter, piller, absorber en quelque sorte la vie du saint prêtre.

Mais Charles Démia n'était *homme d'action* que parce qu'il était avant tout *homme de prière*. Le principe secret de cette activité extérieure si féconde, il faut le chercher dans une vie intérieure intense. Comme tous les saints, hommes d'œuvres, c'est dans la contemplation qu'il puisait de plus vastes capacités de travail. Il n'entreprenait rien sans avoir pris conseil de Dieu dans la prière, et il agissait en sa présence dans une oraison continuée qui sanctifiait et vivifiait toutes ses œuvres, modèle en cela des âmes religieuses qui sont appelées à unir la vie active à la vie contemplative.

Ses pratiques de piété prouvent surabondamment que l'esprit de foi, l'amour divin animait tous ses actes. A l'exemple de saint Charles Borromée, il était pénétré d'un si profond respect pour le saint Evangile qu'il en lisait tous les jours un chapitre à à genoux et la tête découverte. Il ne passait jamais devant une église sans y entrer pour répandre son âme devant l'adorable Sacrement de l'Autel. Il avait puisé auprès de M. Hurtevent l'amour du Cœur sacré de Jésus qu'il devait transmettre à ses filles spirituelles. On lit dans une oraison qu'il composa lui-même :

« Divin Jésus, je vous adore comme le premier et grand Promoteur de la gloire de votre Père. Je me donne à vous afin que vous me revétiez de votre esprit et que vous m'embrasiez de ce zèle divin qui a dévoré votre Sacré Cœur, après vous avoir desséché comme une victime. »

Ainsi dans le même temps où le Sauveur se révélait à la Bienheureuse Marguerite-Marie, il embrasait de l'amour de son Cœur divin l'âme de son pieux serviteur.

Les grâces qu'il avait reçues : son baptême, son ordination, sa première Messe, les jours où il avait exécuté quelque entreprise importante à la gloire de Dieu étaient l'objet spécial de sa reconnaissance ; il en notait les dates et en fêtait les anniversaires par des neuvaines d'actions de grâces. Surtout il semble avoir fait passer toute son âme de prêtre dans son « Trésor clérical », ouvrage excellent où il conduit un Ministre des Autels depuis les premiers Ordres jusqu'à la plus haute perfection du sacerdoce.

Mais il n'y a pas de véritable oraison sans mortification. Charles Démia, comme tous les mortels, eut à lutter contre lui-même, aussi ne passait-il aucun jour sans l'assaisonner de ce sel divin qu'est la pénitence intérieure et extérieure. On sait qu'il se refusait jusqu'au strict nécessaire. Ajoutons qu'au fort de l'hiver, sans égards pour sa santé extrêmement délicate, il passait toute la soirée sans s'approcher du feu, couchant sur la dure, également sans feu, à l'exemple de saint Charles qui disait : « Le moyen de ne pas trouver son lit trop froid, c'est de se coucher plus froid que le lit. » A table, on le surprenait usant de ces petites industries si familières aux saints, comme d'affadir le bouillon de son potage, de prendre pour lui, dans le choix des mets, tout ce qu'il y avait de moindre, etc. Du reste, son recueillement pendant les repas était tel qu'on eût dit qu'il faisait encore oraison.

Toutes les vertus semblent se réunir dans cette vie de prêtre et d'apôtre. La sève surnaturelle débordait de son âme, en douceur, en charité, en humilité, en dévouement, selon la parole du Maître : « *Que celui qui est le premier parmi vous devienne comme le serviteur de tous* », et la sérénité que reflétait son visage lui attirait la confiance et le respect de ceux-là même qu'il était obligé de reprendre avec une juste sévérité. Car ce *doux* devenait un *fort* quand il s'agissait de réprimer les abus, de garder l'intégrité de la Doctrine et de défendre les intérêts de l'Eglise de Dieu.

SA DÉMISSION

Mais depuis plusieurs années, M. Démia désirait se retirer dans la solitude et renoncer à tous ses biens en faveur des pauvres ; il aurait exécuté ce double dessein sans l'opposition qu'y mit M. Abelly (1), son pieux ami et le directeur de sa conscience depuis la mort de M. Hurtevent. Cependant, vers la fin de mars 1689, notre saint prêtre, accablé de travaux et pressentant sa mort prochaine, se démit enfin de sa charge de Promoteur et prit ses dernières dispositions. Déjà il avait fait des fondations nombreuses dans diverses églises du diocèse pour obtenir de bons et saints prêtres. Il légua tout ce qui lui restait de fortune au Séminaire des Petites-Ecoles, voulant ainsi perpétuer l'existence de sa belle œuvre. Dès lors, il ne conserva de ses anciennes occupations que la visite des écoles et de ses deux chères communautés de maîtres et de maîtresses.

SAINTE MORT DE M. DÉMIA

Il avait vécu toute sa vie de zèle pour le service de Dieu, on peut dire qu'il en mourut. Depuis quelque temps, Mgr Camille de Neuville, qui le tenait en haute estime, avait étendu à tout le diocèse les fonctions de visiteur extraordinaire des églises que notre saint prêtre exerçait précédemment dans la Bresse, le Bugy et les Dombes. Se croyant obligé de régler certaines affaires concernant la construction et la réparation de quelques édifices religieux, M. Démia n'hésita pas à renoncer au calme de la retraite pour entreprendre un pénible voyage. On le ramena mourant et après quelques semaines de cruelles souffrances qui furent des jours d'édification pour son entourage, il mourut dans les plus beaux sentiments d'amour, de confiance et d'abandon à la sainte volonté de Dieu. C'était le 23 octobre 1689. Il avait cinquante-trois ans. Le saint prêtre se trouvait alors dans sa maison

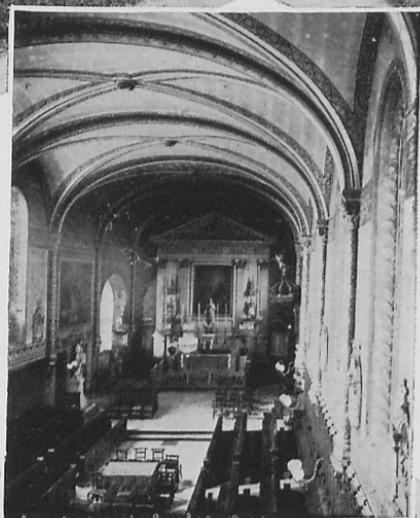
(1) M. Abelly, ancien évêque de Rodez, se retira à Paris dans la maison de Saint-Lazare, et employa les vingt-cinq dernières années de sa vie à écrire de nombreux ouvrages.

d'Ainay. Une foule de pauvres, de veuves, d'orphelins qu'il avait secourus accoururent en larmes, voulant contempler une dernière fois leur père et leur ami. Lyon lui fit de magnifiques funérailles. Des seize écoles qu'il avait fondées, seize cents enfants étaient là, avec leurs maîtres et maîtresses, ouvrant la marche ou plutôt le cortège triomphal de leur vénéré bienfaiteur.

M. Démia avait demandé à être enterré aux pieds de M. Hurtevent, son saint Directeur, qui reposait au séminaire de Saint-Irénée. Ses volontés furent remplies.

L'œuvre principale de Charles Démia, la pensée maîtresse qui a dominé sa vie, nous l'avons vu, c'est l'éducation des enfants pauvres. Dans sa course hâtivement achevée, il avait ouvert le sillon, jeté la semence, et, dans un champ relativement restreint, fait lever déjà une récolte abondante. Cependant une partie de son œuvre ne devait pas résister au torrent dévastateur de la Révolution. L'autre, au contraire, la dernière venue dans le domaine de l'Eglise, était destinée à de merveilleux accroissements. C'était la communauté des Sœurs de Saint-Charles. Du haut du ciel, son père, son fondateur devait présider encore à son avenir, veiller sur sa frêle existence et préparer les moissons futures.





Cloître de la chapelle de la Maison-Mère. — Le Sacré-Cœur dans les noisetiers.
Intérieur de la chapelle.
Le noviciat. — Une allée des jardins.



CHAPITRE II



LA COMMUNAUTÉ DE SAINT-CHARLES

LES PREMIÈRES ÉCOLES

L y a cela de particulier aux œuvres de Dieu qu'elles ne meurent point avec ceux dont il s'est servi pour leur donner la vie. Sous l'autorité de l'Archevêque de Lyon, Charles Démia avait posé les bases de la Communauté des institutrices. Peu avant son départ de ce monde, sentant sa fin prochaine, il en confia la direction au Supérieur du Séminaire de Saint-Charles, M. l'abbé Gabriel Nicolas, qui hérita de son esprit, de ses plans, de son zèle et s'efforça d'affermir la petite famille confiée à ses soins.

L'avenir temporel des deux séminaires, celui des maîtres et celui des maîtresses, était d'ailleurs assuré par le legs que le vénéré Fondateur avait fait de la plus grande partie de sa fortune au Bureau des Petites-Ecoles.

Nous tracerons en un rapide schéma la marche de la Communauté naissante. Elle se développe lentement, à la façon des institutions divines, et son histoire de 1680 à 1791 est peu féconde en événements. Ce que nous en écrivons ici est tiré de la *Vie de M. Démia*, par l'abbé Faillon.

L'auteur nous montre en ces premières Sœurs des modèles de charité, des institutrices ayant « des sentiments de mères pour des enfants que partout ailleurs on rebutait ». Il parle de la bonne harmonie qui régnait parmi elles, du zèle prudent et discret qu'elles faisaient paraître dans l'exercice de leurs fonctions ; de l'estime, de la confiance qu'elles inspiraient et qui faisaient

souhaiter à plusieurs de mettre entre leurs mains de nouvelles écoles.

A la mort du pieux fondateur, la petite Communauté se composait seulement de treize membres, y compris la Supérieure. Mais déjà se présentaient de jeunes aspirantes et l'on apportait beaucoup de soins à leur formation : on voulait des sujets d'une obéissance parfaite et d'un dévouement sans bornes ; des maîtresses à la fois capables et pieuses. On leur enseignait à bien faire le catéchisme, et, pour les rendre aptes à cette tâche importante et difficile, on les obligeait à le faire à tour de rôle, toutes les semaines, leur recommandant d'ailleurs, comme l'un des meilleurs moyens de réussite, de se rendre *filles d'oraison*. On les formait soigneusement du reste à cette sainte pratique qui, dans le règlement, occupait la première place. Le Petit Office de la Sainte Vierge se récitait en commun chaque jour, et la retraite annuelle, si préconisée maintenant avec raison dans le monde religieux, était déjà en usage parmi les Sœurs. Chaque année, dans l'octave de la Nativité de Notre-Dame, la Communauté se rendait à l'église de Fourvière, pour y entendre la messe, y communier et renouveler la promesse de s'appliquer avec zèle à l'instruction des enfants du peuple. Ce pieux usage, établi par M. Démia lui-même, fut l'origine du pèlerinage annuel par lequel la Maison-Mère des Sœurs de Saint-Charles et les établissements de Lyon ont coutume d'ouvrir la période des vacances, pèlerinage touchant où l'âme religieuse, pleine de reconnaissance pour les faveurs reçues, va chercher auprès de sa divine Mère de nouvelles forces pour de nouveaux dévouements.

Les premières écoles de filles fondées par M. Démia, celle de Saint-Nizier et celle de Saint-Paul, dataient de 1675.

L'année suivante, la ville de Saint-Etienne avait obtenu des maîtresses d'écoles formées par le séminaire de Saint-Charles.

En 1679, la Sœur Marie Bertrand fut envoyée à Rive-de-Gier pour une fondation de ce genre.

D'autres écoles d'instruction et de travail vont s'échelonner à quelque temps d'intervalle : à Saint-Pierre-le-Vieux, en 1686 ; à Sainte-Croix, en 1695. Le quartier de Vaise, en 1735, forme une deuxième école, et la paroisse de Saint-Nizier, qui comprenait

alors les quartiers de Saint-Pierre-des-Terreux et de Saint-Bonaventure, en compte bientôt jusqu'à trois.

En 1746, c'est sur la colline de la Croix-Rousse que s'installe la ruche scolaire.

A la même date, un pensionnat de jeunes filles est élevé dans la rue de l'Enfance, ainsi qu'une maison de santé pour les personnes du sexe atteintes de démence. Ces deux œuvres devaient prospérer et faire beaucoup de bien jusqu'à la grande Révolution.

En 1790, la Communauté des Sœurs de Saint-Charles dirigeait douze écoles dans la ville de Lyon et les faubourgs, y compris celle qui desservait à la fois, depuis 1786, Saint-Just et Saint-Irénée. A plusieurs de ces écoles étaient annexées des classes de travail.

De la maison place des Cordeliers, où les Sœurs paraissent avoir résidé tout d'abord, elles avaient été transférées, en 1745, dans un local attenant à la chapelle du Séminaire de Saint-Charles. Ces bâtiments s'élevaient sur l'emplacement occupé aujourd'hui par l'hôtel de la Banque de France (1). C'est là que l'orage révolutionnaire devait bientôt les atteindre et disperser les ouvrières du bon Dieu.

DANS LA TOURMENTE

On était à la veille de ces jours néfastes qui portèrent la douleur et la mort dans toute la France. L'Assemblée nationale vota, en 1789, la spoliation des biens d'Eglise ; en 1790, la Constitution civile du Clergé et la suppression des ordres religieux ; mais n'étant point en état d'étendre l'instruction à tous les citoyens, elle décida que « rien ne serait changé, quant à présent, à l'égard des maisons chargées de l'éducation publique » (2).

« La loi du 5 novembre 1790 portait que

« les biens des établissements destinés à l'instruction publique, dans l'administration desquels les municipalités ou d'autres citoyens concouraient, continueraient d'être administrés par les municipalités ou d'autres citoyens élus par le Conseil général de la Commune. »

(1) Actuellement, rue de la République, 14.

(2) Loi du 13 février 1790, art. 2.

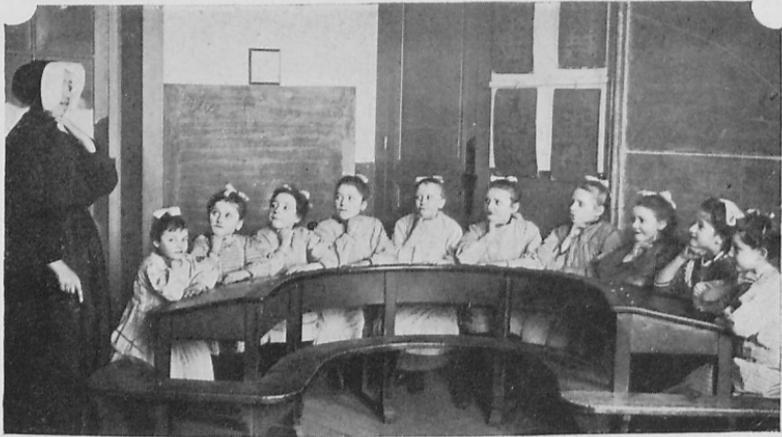
« C'était précisément le cas des Petites-Ecoles de Saint-Charles. Le Bureau des Ecoles fut immédiatement constitué selon les prescriptions de la loi, et, il faut ajouter, selon *l'esprit du temps*. Dès lors, l'élément religieux en fut banni (1). »

La Constitution civile du Clergé qu'on venait d'établir était un acte schismatique qui soustrayait l'Eglise de France à l'autorité du Pape pour la soumettre aux Pouvoirs civils.

Le séminaire de Saint-Charles avait alors pour Supérieur le vénéré M. Gay, ecclésiastique octogénaire, qui, par sa vigilance et la pureté de sa foi, sut préserver du schisme ses prêtres et ses religieuses. Tous les ecclésiastiques attachés au séminaire se refusèrent à prêter le serment demandé. Nul doute que leur courageuse résistance n'ait avancé pour eux l'heure de la dispersion. En effet, par une interprétation hâtive des lois susdites des 25 octobre et 5 novembre 1790, le séminaire fut purement et simplement supprimé.

Les Sœurs comparurent à leur tour devant le Tribunal révolutionnaire avec leur digne Supérieure, la Révérende Mère Anne Sicard. Chaque Sœur fut interrogée séparément, et, pour lui ôter tout moyen de communication avec ses compagnes, on eut soin de la faire entrer par une porte et sortir par une autre. Promesses, menaces, mensonges, rien ne fut épargné pour triompher de la constance des religieuses. « Vos sœurs que nous venons d'interroger ont promis de prêter serment à la République », leur disait-on effrontément... Mais toutes de répondre avec autant de modestie que de fermeté : « Nos Sœurs ont cru sans doute pouvoir le faire, quant à moi, ma conscience s'y refuse, je ne prêterai pas le serment. » Au sortir du Tribunal, elles eurent la consolation d'apprendre que pas une n'avait faibli, et que, sans s'être consultées, toutes avaient fait la même réponse. Malgré cette énergique protestation qui n'était pas pour plaire à leurs juges, les Sœurs furent laissées à leurs classes quelques mois encore. Voulait-on prendre le temps de leur chercher des remplaçantes? C'est probable. Elles avaient cessé de conduire leurs élèves aux offices depuis que les prêtres assermentés

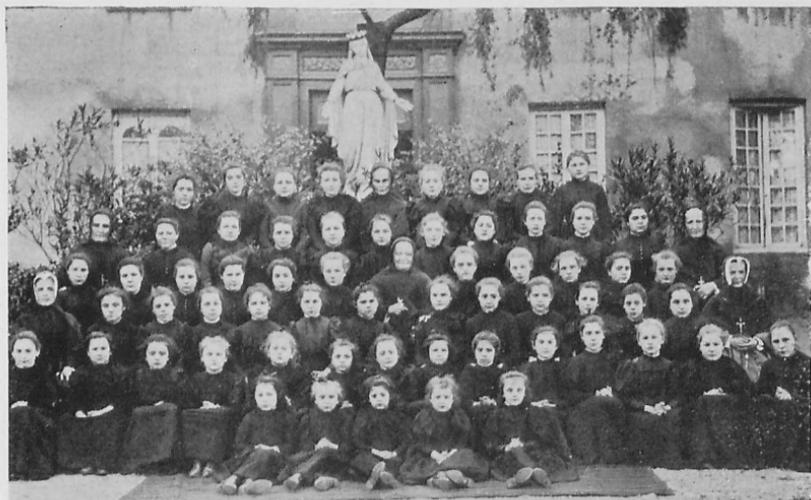
(1) *Les Ecoles à Lyon pendant la période révolutionnaire*, par M. A. BONNEL.



Les Sourdes-Muettes en 5^e classe : exercices de démutisation.

L'Institution, à Saint-Etienne (Loire).

Les Sourdes-Muettes, en 1^{re} classe : dictée labiale.



Jeunes filles des soldats de l'armée active. — Ouvroir de Sathonay (Ain).
Pensionnat d'Andezeno (Italie) : bâtiments et terrasse à gauche de l'église.
Enfants anormales, à Mornant (Rhône) : premières leçons d'ouvrage manuel.

s'étaient emparés des églises ; elles persistèrent dans cette courageuse attitude qui leur valut bientôt d'être mises en demeure de vider le logis. Ainsi, on ne tenait nul compte des services rendus depuis plus de cent ans. Les membres sectaires du Bureau installèrent à leur place, dans les écoles, des personnes laïques de tout choix. Mais ces nouvelles maîtresses, incapables de s'attirer le respect et la confiance des élèves, ne réussirent qu'à les éloigner, et bientôt la désertion fut générale. On était en 1791. A la fin de l'année, il ne subsistait plus rien de tous les établissements de Saint-Charles.

Au moment de se disperser, la Communauté adressa réclamation sur réclamation à Messieurs les administrateurs du Directoire départemental, pour en obtenir quelques secours. « Après une analyse sommaire d'une dernière requête des Sœurs, le Bureau, en la renvoyant aux administrateurs, ajoutait cette sorte de déclaration qui mérite de figurer dans les Annales de la Congrégation. C'est un titre (1). »

« Le Bureau a toujours reconnu que les ci-devant Sœurs de Saint-Charles avaient été de la plus grande utilité dans toutes les parties dans lesquelles elles avaient été employées. Il a toujours cru qu'il serait difficile, presque impossible de les remplacer. Il a donc fallu un motif bien fort pour se déterminer à s'en priver. Ce motif tient à leur haine absolue pour le nouvel ordre de choses, qui les a portées à refuser nettement de conduire les enfants dont l'éducation leur est confiée, les dimanches et fêtes, aux offices des paroisses. Nous savons qu'elles leur enseignaient des principes contraires aux principes reconnus, nous nous serions par conséquent rendus coupables en leur continuant les fonctions qui leur avaient été confiées (2) ».

Ainsi la messe du curé schismatique était chose sacrée, et le refus des Sœurs d'y mener leurs élèves avait seul amené leur expulsion. On ne pouvait leur faire plus d'honneur.

Les Sœurs, réduites à leurs propres forces, durent chercher à se créer des ressources. Elles quittèrent le costume religieux et se retirèrent les unes dans leur famille, les autres chez des personnes charitables qui leur offrirent un asile en ces premiers

(1) *Les Ecoles à Lyon pendant la période révolutionnaire*, par A. BONNEL.

(2) Lettre du 23 avril, 1792.

moments de détresse. La Communauté se composait alors de quarante et un sujets.

C'est au milieu de privations de toutes sortes et dans l'exercice du zèle apostolique que les Sœurs expulsées traversèrent la grande Révolution. Nous citerons notamment Sœur Chavard qui, pendant plusieurs années, ne cessa de faire à elle seule deux classes, l'une à Ancy, le matin, et l'autre, l'après-midi, au Maillard, qui est à une lieue environ de distance (1). Elle fit constamment ce trajet tous les jours, sans tenir compte de l'intempérie des saisons, jusqu'à ce qu'enfin, succombant à ce pénible travail, elle mourut au Maillard, victime de son amour pour les enfants.

Les deux Sœurs Deville et Combet, réfugiées dans la bonne paroisse d'Ecully, y exercèrent les fonctions de catéchistes, et « tel était le charme qu'elles savaient répandre sur leur enseignement, que les pères et mères se joignaient aux enfants pour jour de cette parole sainte dont ils étaient affamés » (2). Elles eurent l'insigne honneur de préparer à sa première Communion le jeune Vianney, le futur Curé d'Ars. Jean-Marie leur fut tout particulièrement recommandé par sa mère, et elles en prirent un soin que justifiait son angélique piété.

Malgré les périls et les difficultés de ces jours tourmentés, les Sœurs purent s'occuper isolément, les unes d'enseignement, les autres d'œuvres charitables.

Sœur Françoise Fertaud et Sœur Sébastienne Vachet réunirent dans une maison, à la Croix-Rousse, la plupart des femmes aliénées que l'on soignait à la rue de l'Enfance.

La Révérende Mère Anne Sicard et Sœur Anselme Berthet restèrent auprès du vénéré M. Gay pour lui rendre les services que nécessitaient son grand âge et ses infirmités. Par sa vertu éminente, son courage, son intrépidité en face de la persécution, ce digne confesseur de la foi s'était acquis l'estime universelle et avait su inspirer le respect à ceux-là même qui ne respectaient rien. Un jour, dans une visite domiciliaire, des sicaires qui ne le

(1) Le village d'Ancy et le hameau du Maillard sont situés dans le canton de Tarare.

(2) *Vie du Curé d'Ars*, par l'abbé MONNIN.

connaissaient point trouvèrent sur sa table un bréviaire : « Tu es donc prêtre, s'écria l'un d'eux. — Il y a cinquante ans que je le suis », répondit M. Gay avec une modeste assurance. Cette parole dans la bouche d'un vieillard presque octogénaire, au front noble et pur, que ses cheveux blancs entouraient comme d'une auréole de majesté, fit une telle impression sur ces hommes qu'intimidés et déconcertés, ils le saluèrent profondément et se retirèrent en silence.

M. Gay mourut au cours de ces années de dispersion. La Révérende Mère Sicard et sa compagne eurent la consolation de recevoir, avec son dernier soupir, la promesse qu'il leur fit de ne pas oublier devant Dieu les membres dispersés de la chère Communauté de Saint-Charles... N'était-ce pas l'espoir de jours meilleurs? Ils allaient luire enfin, et bientôt, sur les ruines sanglantes de la Révolution, on verrait se lever une aube nouvelle, une ère de résurrection et de paix.

APRÈS LA TOURMENTE

Nous voici en 1802. La Révolution a expiré dans le sang. Tout renaît, tout recommence. C'est le printemps d'un siècle nouveau qui verra sortir de terre de vertes semences et fleurir de jeunes pousses aux troncs moussus des vieux chênes.

Avec Napoléon Bonaparte, aujourd'hui premier Consul, demain empereur des Français, l'ordre se rétablit, les ruines se réparent, les institutions vont être restaurées.

On l'a dit avec raison : quand on veut régénérer un peuple, c'est par les écoles qu'il faut commencer. A peine le calme s'était-il fait que le Maire de la cité lyonnaise, M. Charpieux, se préoccupa des moyens de les réorganiser. Ce magistrat se souvint des Sœurs de Saint-Charles et désira les voir reprendre leurs fonctions d'institutrices. Dans ce but, il s'adressa à M. Paul, ancien Directeur du Séminaire de Saint-Charles, qui remplaçait à leur égard le vénéré M. Gay. Ce prêtre, doué d'autant de talent que de modestie et de simplicité, seconda de tout son pouvoir les intentions de la municipalité. « On peut le considérer comme le véritable organisateur de l'enseignement gratuit des classes po-

pulaires après la Révolution (1). » De leur côté, les Sœurs de Saint-Charles qui n'avaient renoncé que par la force des choses à leur œuvre de dévouement, étaient toutes prêtes à la reprendre : elles acceptèrent avec empressement la direction des écoles de la ville, à la condition de mener, comme par le passé, la vie de communauté. Les lois de proscription n'étaient pas rapportées, mais un Arrêté du 24 vendémiaire an XI (16 octobre 1802) venait d'être signé par le premier Consul, d'après lequel les Sœurs dites de Charité étaient autorisées à se consacrer au service des malades et à l'instruction des pauvres filles. C'était une porte ouverte aux Congrégations enseignantes, et l'on était disposé à en profiter. En conséquence, les bâtiments du Petit-Colège, occupés jadis par les Révérends Pères Jésuites, furent mis par la ville à la disposition des Sœurs : elles y entrèrent au mois de novembre 1802, au nombre de seize, sous l'autorité de la Révérende Mère Sicard. Plusieurs des Sœurs qui faisaient partie de la maison de Saint-Charles, lors de la dispersion, manquaient à l'appel : les unes n'avaient pu survivre aux souffrances, aux privations des années terribles qui venaient de s'écouler ; d'autres étaient dans un état de santé trop précaire pour se livrer de nouveau à l'enseignement ; quelques-unes enfin se trouvaient chargées d'œuvres qu'elles ne pouvaient abandonner.

Le Conseil municipal avait voté la création de vingt écoles primaires pour les enfants des deux sexes (2), qui devaient être réparties également entre les Sœurs de Saint-Charles et les Frères de la Doctrine chrétienne. Ainsi les disciples de saint Jean-Baptiste de la Salle, qui avait puisé la première inspiration de son œuvre dans celle du vénéré Charles Demia, allaient remplacer à Lyon, dans les écoles de garçons, le séminaire de Saint-Charles que le clergé lyonnais, décimé par la Terreur, était incapable de reconstituer.

La première école que nous voyons se réorganiser à Lyon, après la Révolution, est celle de Saint-Just et Saint-Irénée. Elle fut rendue aux Sœurs de Saint-Charles le premier lundi de

(1) Alexis CHEVALIER, *Les Frères des Ecoles chrétiennes et l'enseignement primaire.*

(2) Séances des 3 août 1802 et 26 février 1803.

L'Avent 1802, les neuf autres s'ouvrirent l'année suivante, ainsi que plusieurs classes de travail, et leur nombre s'accrut au fur et à mesure des besoins de la population.

Le Jeudi-Saint de cette même année 1803, à la veille des fêtes de la Résurrection pascale, les Sœurs revêtirent de nouveau — et avec quel bonheur! — les livrées du Christ, ce costume religieux que la foule n'avait pas vu depuis longtemps et qu'elle salua d'un étonnement joyeux. De toutes les Communautés religieuses, c'était la première qui se réorganisait après la tourmente révolutionnaire. Dieu avait ses desseins en sauvant de ce nouveau déluge un Institut tout spécialement voué au bien des classes populaires. Sous la protection de Mgr Fesch, qui venait d'être promu au siège de Lyon, et de M. Jauffret, son vicaire général, chargé par le Prélat des fonctions de Supérieur des Sœurs de Saint-Charles, la Congrégation ne tarda pas de se relever de ses ruines, et, avec elle, les œuvres qui avaient disparu sous l'oppression de la Terreur. Des membres de diverses Communautés disparues se réunirent à Saint-Charles ; les vocations, étouffées d'abord et retenues par les malheurs des temps, s'éveillèrent sous le souffle de l'Esprit-Saint et affluèrent nombreuses dans la maison de Dieu.

LES BÉNÉDICTIONS DE L'ÉGLISE

Mgr Camille de Neuville, archevêque de Lyon, avait puissamment aidé M. Démia dans la fondation de ses deux Séminaires de Saint-Charles, et leur organisation en communautés.

L'un de ses successeurs, le Cardinal de Tencin, approuva, en 1754, les premières Règles écrites des Sœurs de Saint-Charles. Ce règlement resté à l'état de manuscrit s'étant égaré pendant la Révolution, un nouveau Directoire fut rédigé et imprimé sous le cardinal Fesch, en 1810, qui devait être complété et approuvé par Mgr Gaston de Pins, en 1834.

Avec les approbations des Supérieurs ecclésiastiques, Dieu voulut ménager encore à l'Institut une Bénédiction précieuse entre toutes, celle du Vicaire de Jésus-Christ. Pie VII, de passage à Lyon, à l'occasion des fêtes du couronnement de Napo-

léon I^{er}, y reçut un accueil enthousiaste. La Révérende Mère et son Assistante, la Mère Morel, lui furent présentées par M. Jauffret. Le doux Pontife les bénit avec toutes leurs œuvres, et, prenant entre ses mains augustes la croix pectorale des Sœurs de Saint-Charles, il prononça ces paroles que la tradition a pieusement recueillies : « J'accorde à cette Croix toutes les indulgences que moi, Pape, je puis lui accorder. »

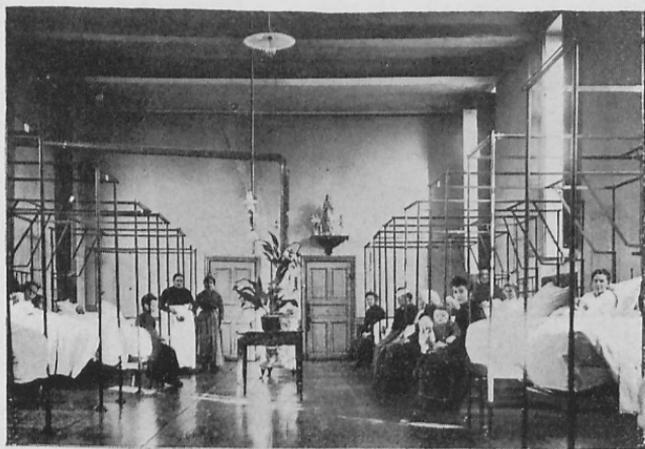
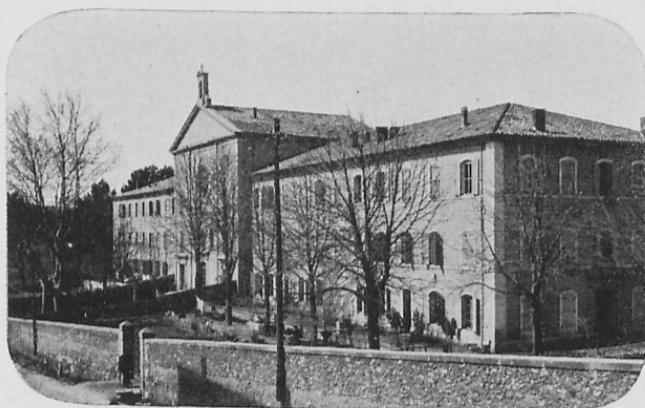
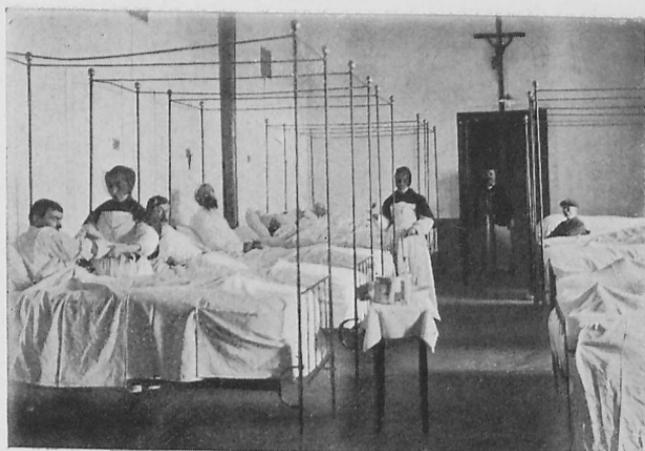
Quelques années plus tard, Pie VII gratifiait la Congrégation d'une nouvelle faveur. Par un rescrit du 16 mars 1821, Sa Sainteté daigna autoriser l'institution à *perpétuité* d'une Confrérie du Sacré-Cœur de Jésus, dans l'église de la Maison-Mère, pour tous les membres de la Communauté, l'enrichissant en outre de plusieurs indulgences.

Depuis lors, il est d'usage que les novices, au lendemain de leur prise d'habit, se consacrent solennellement au Sacré Cœur. Cérémonie touchante ! Avant la communion, quand le prêtre, après le *Domine non sum dignus*, tient en ses mains le ciboire et l'Hostie Sainte, la novice à genoux, un cierge à la main, prononce l'acte de consécration qui vient confirmer la donation qu'elle a faite d'elle-même la veille, à l'Époux divin, en formulant ses premiers vœux de Religion.

Après Pie VII, Grégoire XVI a concédé à la Congrégation de nombreuses indulgences plénières et partielles, *spéciales* aux Sœurs de Saint-Charles. Les Souverains Pontifes, en se succédant, leur ont continué leurs bénédictions et leurs encouragements.

LES AUTORISATIONS DU GOUVERNEMENT

En conformité au décret impérial du 3 Messidor an XII (22 juin 1804), la Congrégation avait dû présenter ses statuts à la vérification du Conseil d'Etat, et, grâce à la bienveillante intervention du ministre Portalis, ils avaient été autorisés à titre provisoire, à la date du 15 mai 1806. Cette autorisation fut rendue définitive par les décrets des 22 octobre 1810 et 12 janvier 1813. Ce dernier décret approuve, en même temps, trente établissements et mentionne spécialement comme objet de l'autorisation, « l'instruction des enfants, les secours aux malades à



Salle d'hôpital — hommes — à Manosque (Basses-Alpes).
Vue extérieure de l'hôpital-hospice de Manosque.
Salle d'hôpital — femmes — à Feurs (Loire).

domicile, le service des infirmes et des vieillards dans les hôpitaux. »

Le Petit-Collège, où les Sœurs avaient été installées en 1802, ne les avait abritées que fort peu de temps; en 1804, elles avaient dû céder ce local aux Frères de la Doctrine chrétienne et se contenter d'un logement assez restreint en rue Tramassac, dans la maison dite de la Brèche; un décret du 3 février 1808 leur céda l'ancien couvent des Bleues-Célestes occupé, avant la Grande Révolution, par des religieuses de l'ordre des Annonciades. Elles y entrèrent vers la fin de 1808, quand les réparations indispensables eurent été faites à ces vieux bâtiments (1).

LES ŒUVRES DIVERSES

Une fois installées dans l'antique monastère des Bleues-Célestes, les Sœurs de Saint-Charles purent donner plus d'extension à leur noviciat et accepter les fondations qui leur étaient offertes. La Révérende Mère Angélique Perrin, qui fut élue Supérieure Générale en 1808, à la mort de la vénérée Mère Sicard, eut à créer, dès le début, des œuvres diverses. En effet, la Congrégation, autorisée à la fois comme hospitalière et enseignante, pouvait aller de l'avant, appuyée qu'elle était par les Pouvoirs civils, comme par l'Autorité ecclésiastique. Aussi bien, partout en France, après l'éclipse malheureuse des institutions catholiques, on sentait le besoin de les voir réapparaître et rayonner de nouveau. De tous côtés, on fit appel au dévouement des Sœurs de Saint-Charles : écoles de villes et de campagnes, orphelinats, pensionnats, hospices et hôpitaux, ce fut toute une floraison nouvelle. La jeunesse reçut une instruction chrétienne, les pauvres, les malades furent secourus et soulagés.

L'éducation de la jeunesse et l'enseignement de la Doctrine chrétienne, en particulier, étaient le but premier des Sœurs de Saint-Charles. En acceptant les œuvres hospitalières, elles ne sortaient point de l'esprit de leur vénéré fondateur qui ne s'était

(1) L'ancien couvent des Bleues-Célestes (actuellement, 26, montée des Carmélites), est occupé par la Maison-Mère des Sœurs de Saint-Charles.

pas seulement occupé des écoles, mais aussi des œuvres charitables. « L'amour des pauvres avait décidé de sa vocation », et nous lisons dans sa vie que plusieurs fois il tenta d'établir des maisons d'hospice ou d'assistance. Du reste, dès la reconstitution, l'indication de la Providence intervint, explicite, formelle : 1^o Dans la condition mise par le Gouvernement à l'autorisation légale sollicitée par la Congrégation, à savoir qu'elle se *vouerait aux œuvres charitables* ; 2^o dans les offres nombreuses d'établissements hospitaliers qui furent faites à l'Institut.

Quant aux méthodes d'enseignement, on dut s'en tenir, de prime abord, à celles qui avaient été établies par Charles Démia. Mais, à mesure que la nécessité s'en fit sentir, les études suivirent la progression générale, et les maisons d'éducation de Saint-Charles purent rivaliser avec les meilleures institutions catholiques qui se fondèrent un peu partout vers le milieu du XIX^e siècle. Il va sans dire que l'enseignement religieux eut toujours la première place dans leurs programmes.

Sous la Révérende Mère Morel, élue, en 1818, à la mort de la Révérende Mère Perrin, et sous les Supérieures générales qui leur succédèrent, l'Institut continua de se développer prodigieusement. Il traversa, sans trop avoir à en souffrir, les Révolutions de 1830 et 1848. Mais, en 1870, le Comité dit du *Salut Public* ayant décrété, à la rentrée scolaire, la suppression de l'enseignement congréganiste dans la ville de Lyon, les Sœurs qui y dirigeaient quarante-huit écoles communales (primaires et maternelles) durent céder la place à des institutrices laïques. Toutefois, aidées et encouragées par MM. les Curés, elles réorganisèrent sans retard des écoles libres gratuites où la plupart des élèves les suivirent malgré l'insuffisance des locaux et du matériel classique. Celles qui n'enseignaient pas se dévouèrent auprès des blessés, dans les ambulances militaires, non seulement à Lyon, mais dans nombre de localités, pendant tout le cours de la terrible guerre avec la Prusse.

En 1872 et 1873, les Sœurs rentrèrent en possession des écoles communales, mais ce ne fut pas pour longtemps. A partir de 1879 et 1880, c'est le régime des laïcisations en masse qui est appliqué non seulement à Lyon, mais dans toute la France. Le

but de la persécution était évidemment de déchristianiser notre cher pays, en commençant par l'enfance. La famille de Saint-Charles lutta pied à pied pour conserver sa mission d'éducatrice. De nombreuses écoles libres remplacèrent, au fur et à mesure, les écoles publiques laïcisées, et le bien se fit en dépit des tracasseries officielles.

Mais, en même temps, dès 1881, l'application de la loi Ferry sur l'obligation des brevets de capacité apportait aux Congrégations enseignantes un nouveau sujet d'épreuves. Les Sœurs de Saint-Charles se montrèrent à la hauteur des circonstances, et n'hésitèrent pas à se présenter devant les jurys d'examen pour conquérir, avec les titres exigés, le droit d'instruire la jeunesse, et, par dessus tout, cette liberté si chère à une institutrice religieuse de former des âmes pures, des âmes chrétiennes, des âmes françaises.

En cette même période, la Congrégation fut menacée dans la possession des immeubles des « Bleues-Célestes. » Les Supérieurs majeurs ne virent de salut que dans le recours à la Protectrice séculaire de l'Institut. La famille religieuse, tant de fois déjà consacrée à Marie, fut de nouveau placée, avec tous ses intérêts, toutes ses œuvres, sous la garde de Notre-Dame de Fourvière. C'est le vœu du 25 mars 1881... Le danger fut bientôt écarté.

En 1904, autre péril plus redoutable encore : cette fois l'Institut était menacé dans son existence même. Mais la céleste Gardienne veillait, et, le 25 mars 1905, anniversaire du vœu familial, une décision judiciaire déclarait que la Congrégation des Sœurs de Saint-Charles de Lyon, reconnue hospitalière, ne devait pas être dissoute. C'était la *réponse de Marie*, geste maternel et touchant qui va se répétant chaque fois que monte vers la divine Mère le cri de détresse de ses enfants.

Entre temps, c'est-à-dire à partir de 1884, survinrent les lois fiscales destinées à affamer les Congrégations religieuses. Elles apportèrent leur contingent de tracasseries onéreuses à la Communauté, sans réussir à entraver la marche des œuvres. Quoique surchargée d'impôts exceptionnels, elle se soutint avec l'aide de la divine Providence.

Depuis sa réorganisation, en 1802, la Congrégation a successivement rayonné au-delà de Lyon, dans les diocèses voisins. Au début de ce siècle, elle comptait 230 établissements et un nombre beaucoup plus grand d'œuvres diverses, enseignantes et hospitalières, attachées à ces établissements lesquels étaient répartis dans les départements du Rhône, de la Loire, de l'Ain, de Saône-et-Loire, du Jura, de l'Isère, de l'Ardèche, de Vaucluse, du Gard, de l'Hérault, des Basses-Alpes, et des Bouches-du-Rhône. Avec ses 2.285 membres, elle instruisait plus de 40.000 enfants dans ses écoles, pensionnats, ouvroirs, orphelinats, institution de sourdes-muettes ; elle soignait 4000 vieillards ou malades dans ses hospices, hôpitaux, maisons de santé ; elle assistait et visitait cinq à six mille familles pauvres, au moyen de ses dispensaires et bureaux de bienfaisance ; elle donnait les premiers soins et l'éducation maternelle aux tout petits enfants dans les crèches et de nombreuses salles d'asile. Elle dirigeait en outre des écoles dominicales et des cours d'adultes, notamment dans la ville de Lyon.

Dans les calamités publiques, on a vu les Sœurs de Saint-Charles se dévouer sans compter au soulagement des malheureux, et l'on peut citer à leur avoir plus d'un fait d'héroïsme. A Marseille, de 1832 à 1835, à Avignon, à Montdevergues, en 1854, et 1884, elles soignent les cholériques, et plusieurs payent de leur vie leurs charitables services. A Roanne, en 1846, lors des inondations de la Loire, elles reçoivent au couvent du Phénix des centaines de sinistrés sans asile, les nourrissent, leur procurent des vêtements et les abritent plusieurs mois durant, jusqu'à ce qu'elles aient réussi à leur reconstituer un foyer. Que d'autres dévouements inconnus au monde et connus de Dieu seul !

Les religieuses ne travaillent pas pour des récompenses et des honneurs terrestres ; cependant ils sont venus les trouver dans l'accomplissement de leurs modestes fonctions : beaucoup d'entre elles (enseignantes et hospitalières) ont reçu des médailles d'or, d'argent, de bronze, des mentions honorables, voire même les palmes académiques et la croix de la Légion d'honneur.

Depuis que les lois de 1902 et 1904 contre l'enseignement



Leçon de coupe aux jeunes filles. — La récréation à l'orphelinat.
Un orphelinat en excursion.
L'école maternelle. — Une salle de travail (couture et lingerie).

congréganiste ont fermé, en grand nombre, ses écoles, l'Institut a renforcé ses établissements hospitaliers et créé quelques œuvres à l'étranger. Vu sa qualité de Congrégation mixte, le Gouvernement, nous l'avons dit plus haut, lui a reconnu droit d'existence ; elle peut administrer ses biens et avoir un noviciat.

ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA CONGRÉGATION

La Congrégation de Saint-Charles est gouvernée, sous l'autorité de l'Archevêque de Lyon, par une Supérieure Générale, assistée d'un Conseil intime ou Conseil généralice, composé de six membres.

Chaque Supérieure locale dirige sa maison, sous la dépendance de la Supérieure Générale, en conformité aux Règles et Statuts de la Congrégation.

Les Sœurs s'engagent à la pratique des Conseils évangéliques par les trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance.

Après une année entière de postulat dans la Maison-Mère, les postulantes prennent l'habit religieux avec le bonnet ou *bord blanc*, costume distinctif des novices, et sont admises à faire des vœux temporaires, renouvelables chaque année pendant cinq ans. Ce terme expiré, la novice fait profession par l'émission des vœux perpétuels et reçoit le bonnet noir, ainsi que l'*anneau d'or*, symbole de son alliance avec le Christ. Au bout de dix ans, on lui remet la *Croix d'argent* de l'Institut. Ces étapes successives sont comme des degrés qui doivent l'amener à l'état de religieuse parfaite.

La vie des Sœurs de Saint-Charles est partagée entre la prière et le travail. C'est donc la *vie mixte* que saint Thomas d'Aquin estime « *la plus excellente des diverses formes de la vie religieuse* », car, — écrit-il dans sa *Somme théologique* — « il est plus parfait de communiquer aux autres ce que l'on contemple que de se borner à le contempler. »

Les exercices de piété réglementaires sont : l'audition de la Sainte Messe, l'oraison mentale d'une demi-heure le matin, et d'un quart d'heure, le soir, à la visite au Saint Sacrement, la récitation du Petit Office de la Sainte Vierge, le chapelet, la lec-

ture spirituelle et l'examen particulier, la retraite d'un jour, chaque mois, et une retraite de sept ou huit jours, chaque année.

« L'inscription gravée sur la croix pectorale, *un cœur et une âme*, annonce que l'esprit de l'Institut est une parfaite union et une charité sans bornes... C'est aussi un grand esprit de foi et de Religion qui attache fortement ses membres à la doctrine de l'Eglise, esprit de foi qui ne doit pas moins les animer dans toutes leurs actions que dans l'enseignement et la croyance (1). »

Enfin, c'est une dévotion particulière envers le Cœur adorable de Jésus auquel la Congrégation se fait gloire d'être consacrée, et qu'elle a reproduit dans son blason : un Cœur enflammé entouré de cet exergue *Cor unum et anima una in caritate Christi*.

La devise tout apostolique des Sœurs de Saint-Charles indique le but surnaturel et divin auquel doivent tendre tous les efforts de leur zèle : *Que le Cœur de Jésus soit loué en tous lieux !*

(1) Règlement, art. 7, paragr. 1 et 2.



NOTE SUPPLÉMENTAIRE

LA CONGRÉGATION DE SAINT-CHARLES ET LE SAINT-SIÈGE

Depuis l'impression de l'opuscule *Charles Démià et son Œuvre survivante*, la Congrégation de Saint-Charles a révisé ses Constitutions pour les mettre en complète harmonie avec le Nouveau Droit Canonique (1), et, appuyée des Lettres testimoniales de Son Éminence le Cardinal Archevêque de Lyon, ainsi que de nos Seigneurs les Évêques de plusieurs diocèses, elle les a soumises à l'approbation du Saint-Siège.

En réponse à notre très humble supplique, Sa Sainteté Benoît XV a daigné honorer la Congrégation d'un décret de louange en date du 25 juin 1921, et Elle a approuvé les nouvelles Constitutions de l'Institut, d'après lesquelles sont modifiés seulement quelques articles du Règlement revêtu anciennement de l'autorisation diocésaine. (2)

La Congrégation est gouvernée comme précédemment par une Supérieure générale assistée d'un Conseil, et sous la juridiction des Ordinaires, conformément au Droit Canon.

Le postulat est de six mois, au terme desquels la postulante peut être admise à prendre le costume des novices et à commencer son noviciat.

La durée du noviciat est d'une année entière. Ce temps achevé, la novice peut être admise à prononcer les vœux

(1) Le nouveau Droit Canon a été rendu applicable à partir de la Pentecôte 1918.

(2) Par un décret, en date du 19 juillet 1930, Sa Sainteté Pie XI a daigné accorder l'approbation de la Congrégation des Sœurs de Saint-Charles de Lyon, en même temps que la définitive approbation de leurs Constitutions.

temporaires de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. Elle prend alors le costume des professes temporaires, c'est-à-dire le voile ou bord blanc, la pèlerine et le chapelet suspendu à la ceinture.

Les vœux temporaires sont renouvelables pendant trois ans au moins et six ans au plus.

Après la période des vœux temporaires, les Sœurs ayant vingt et un ans accomplis sont admises, si elles en sont jugées dignes, à la profession perpétuelle : elles reçoivent le voile ou bonnet noir et l'anneau d'or, symbole de leur alliance avec le Christ.

La Croix d'argent est donnée aux Sœurs, comme témoignage d'estime et de confiance, après quatre ans de profession perpétuelle.





CHAPITRE III

LA VOCATION

QU'EST-CE QUE LA VOCATION ?

LA vocation est l'appel de Dieu nous conviant au rendez-vous *du Ciel* par des voies différentes (1). »
Dieu nous a créés, *Dieu nous aime*, comme tout artiste aime le chef-d'œuvre sorti de ses mains.

De toute éternité, il a pensé à chacun de nous, et sa Providence paternelle a marqué notre place « au soleil de sa création ».

Que sera cet enfant?... C'est la question qui se pose d'elle-même quand on se penche sur le berceau d'un nouveau-né. Quelle place occupera-t-il un jour? Sera-ce celle d'un prêtre, d'un missionnaire, d'un homme du monde ou d'un homme des champs? Sera-ce une mère de famille dont la couronne sera faite des nombreux enfants qu'elle aura pieusement élevés? Sera-ce une religieuse vouée à la solitude, à la réparation, à l'enseignement de la jeunesse, ou une Sœur des pauvres, des hôpitaux, tout occupée des œuvres de charité?... Combien il importe d'entendre et de comprendre ce que le divin Maître veut de nous et des âmes confiées à nos soins!

Dans la pensée de Dieu, ma route d'avance est tracée : une route faite *exprès pour moi*, où je trouverai un terrain propice pour poser le pied, la lumière pour éclairer mes pas, des croix faites à *ma mesure* et la force pour les porter, tous les secours

(1) Mgr DADOLLE, *Le Prêtre*.

enfin, toutes les grâces à profusion pour m'aplanir les aspérités du chemin et m'aider à arriver heureusement au terme du voyage : *le Ciel*.

Si je refuse de suivre la voie qui m'est providentiellement destinée, je fais fausse route, je renverse les desseins de Dieu, je m'expose aux pires erreurs, je me prive des secours qui m'étaient préparés, je risque de me perdre et de manquer le but final. Quel malheur peut-être irréparable ! D'où il faut conclure que notre bonheur en ce monde, notre salut en l'autre dépendent pour beaucoup de notre fidélité à entrer dans le plan de Dieu et à le suivre jusqu'au bout.

Il importe donc de connaître sa vocation afin de la suivre. A vous, mon enfant, qui êtes encore incertaine sur votre destinée, « Dieu n'enverra pas un ange, comme à la Vierge Marie, pour vous révéler ses intentions » (1). Si vous voulez entendre sa voix, il faut *prier, réfléchir, prendre conseil*.

1° Il faut *prier*, mais de cette vraie prière du cœur, humble, confiante, persévérante, dégagée de toutes vues humaines, que Dieu entend et qu'il exauce. Dites-lui avec saint Paul : « *Seigneur, que voulez-vous que je fasse ?* » Ce que vous voudrez, je le veux, mais donnez-moi la force de l'accomplir.

2° *Réfléchir*. Dans vos heures de recueillement, dans l'action de grâces d'une communion bien faite, vous entendrez la voix de Dieu. Cette voix, c'est l'attrait, l'impulsion qui vous porte vers tel état de vie. L'attrait, s'il vient de Dieu, est toujours accompagné de calme et de paix, car Dieu ne parle pas dans le trouble. S'il est constant, c'est un signe infaillible de vocation.

3° *Prendre conseil*. Il n'est pas dans l'ordre de la Providence que nous nous dirigions nous-mêmes. Dans une question aussi importante, prenez l'avis des personnes expérimentées qui vous tiennent la place de Dieu. Elles s'assureront si vous avez les aptitudes, l'intelligence, la vertu, la santé requises pour la vocation à laquelle vous vous croyez appelée. Quant aux personnes qui, de parti pris et par des motifs purement humains, vou-

(1) Mgr DADOLLE, *Le Prêtre*.

draient peser sur votre détermination, il pourrait y avoir imprudence à leur dévoiler prématurément vos projets d'avenir.

De ce qui précède, il faut inférer que les marques auxquelles on reconnaît sa vocation c'est la pureté d'intention, l'attrait et l'aptitude.

Mais voici que votre décision est prise. S'agit-il de la vocation sacerdotale ou religieuse, c'est alors surtout qu'il importe d'obéir promptement à l'appel divin et de vous montrer ferme contre les réclamations de la nature et du monde. « Dieu n'est pas à nos ordres, c'est à nous de prendre ses heures (1). » « La grâce a son moment qu'il faut saisir : *c'est Jésus qui passe...* Il y a des délais qui pèsent sur toute la vie par le dérangement qu'ils ont fait dans les desseins de Dieu. » Une fois le choix fait devant Lui, il ne faut plus regarder à un autre choix, encore moins regarder en arrière.

LA MEILLEURE PART

Ce fut celle de Marie-Magdeleine aux pieds de Jésus, écoutant sa parole et recevant du Maître adoré la manifestation des desirs de son Cœur. Ce fut celle des douze apôtres quand Jésus leur dit : « *Venez, suivez-moi* et je vous ferai pêcheurs d'hommes ». Election royale, choix divin qui les élevait du milieu de la foule au rang des amis privilégiés du Sauveur !

Maintenant encore elles sont nombreuses les âmes que Dieu appelle à le suivre de plus près, à l'aimer d'un amour de préférence, à se dévouer pour Lui au bien de l'humanité souffrante, à l'œuvre de l'apostolat.

« Heureuses, trois fois heureuses les âmes virginales que, dès le matin de leur jeunesse, Dieu prend pour son service, et qui, dans la marche grandissante de leur cœur, rencontrent de bonne heure le terme béni de l'absolu don de soi-même ! Glorieux est le sort des épouses du Christ qui donnent à Dieu, dès la première heure, tous ces trésors de profond amour qu'elles refuseront de donner aux hommes !... Ces dévouées célestes savent *pourquoi*

(1) Mgr BOUGAUD, *Vie de sainte Jeanne de Chantal*.

elles vivent, *pourquoi* elles meurent aussi, lorsqu'elles succombent dans le soin des pauvres, dans l'éducation des enfants ou dans les hôpitaux. Elles le savent, et c'est précisément pour arracher au désespoir et peut-être à la mort, par centaines, leurs pauvres frères blessés (1). »

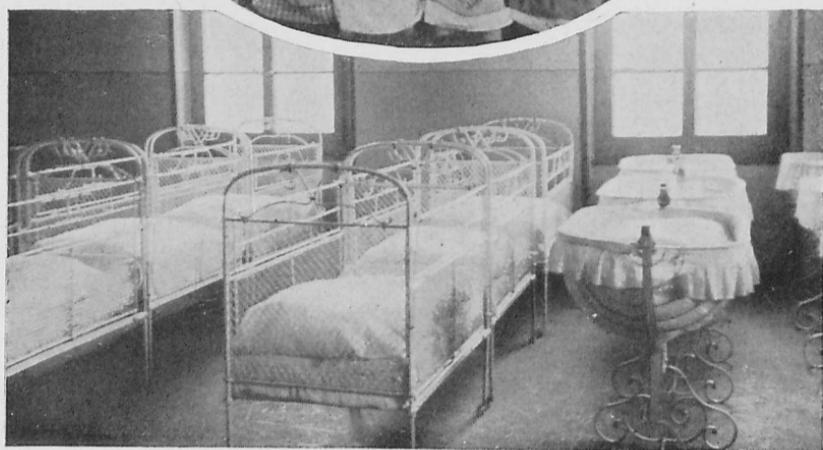
Mais certaine catégorie de gens ne saurait comprendre *ce pourquoi* elles abandonnent tout pour Dieu et leurs frères. C'est pour ceux-là que Montalembert a écrit : « Une des plus singulières erreurs de plusieurs apologistes de la vie monastique a été de la regarder comme un asile pour les âmes tristes, fatiguées, mécontentes de leur lot en ce monde, inhabiles à tenir la place où la société les relègue, consumées par les mécomptes ou brisées par la douleur. Les monastères n'étaient nullement destinés à recueillir les invalides de ce monde. Ce n'étaient pas les âmes malades, c'étaient au contraire les âmes les plus saines et les plus vigoureuses que la race humaine ait jamais produites qui se présentaient en foule pour les peupler. La vie religieuse, loin d'être le refuge des faibles, était au contraire l'arène des forts (2). »

LE CHOIX DIVIN

Et il en sera toujours ainsi, parce que Dieu est à l'origine des vocations. « C'est un fait qui ne saurait être nié par ceux qui ont l'esprit d'observation et qui ont vu de près, pendant un certain temps, une ou plusieurs personnes appelées à la vie religieuse. Pourvu qu'ils soient de bonne foi, que le chagrin de perdre une enfant ou une sœur, ou que la passion irrégulière ne les aveugle pas, ils seront obligés de reconnaître que plusieurs des âmes les plus pures, les plus tendres, les plus gaies et les plus raisonnables, entendent une parole, une demande contre laquelle elles luttent plus ou moins, dont elles ne peuvent douter, qui les amène aux sacrifices les plus durs ; à sacrifier le bonheur présent, et, ce qui est plus encore, l'espérance du bonheur de demain et l'illusion qui le double. Ceux et celles qui sont de la sorte appelés ont les natures les plus dissemblables, et une générosité semblable les

(1) *Henri Perreye*, par le P. GRATRY.

(2) MONTALEMBERT, *Les Moines d'Occident*.



Œuvre de relèvement moral à Belfaux (Suisse) : l'établissement.
La pouponnière.
Les berceaux.



Polyclinique chirurgicale Saint-Charles (Lyon).
Salle d'opération (vue extérieure). — Hôpital chirurgical annexe.
Une des salles de pansement.

conduit seule au même lieu (1). » Pourquoi cela?... Ces âmes ont entendu cette voix à laquelle on ne peut résister : « Ecoute, ma fille, et prête l'oreille, oublie ton peuple et la maison de ton père, et le Roi éternel sera épris de ta beauté (2). »

Montalembert, que nous avons déjà cité, venait d'assister à la cérémonie de prise d'habit de sa fille. Lui qui avait fait l'apologie de la vie religieuse, sans se douter qu'il aurait à lui sacrifier un jour ce qu'il avait de plus cher au monde, reprit la plume et se laissa aller aux émotions de son âme de père et de chrétien. Il écrivit : « Mais quel est donc cet amant invisible mort sur un gibet, il y a dix-neuf siècles, et qui attire ainsi à lui la jeunesse, la beauté et l'amour? qui apparaît aux âmes avec un éclat et un attrait auxquels elles ne peuvent résister? Qui fond tout à coup sur elles et en fait sa proie? Qui prend toute vivante la chair de notre chair et s'abreuve du plus pur de notre sang? Est-ce un homme? Non, c'est *un Dieu*. Voilà le grand secret, la clé de ce sublime et douloureux mystère... Un Dieu seul peut remporter de tels triomphes et mériter de tels abandons! — Ce Jésus dont la divinité est tous les jours insultée la prouve tous les jours, entre mille autres preuves, par ces miracles de désintéressement et de courage qui s'appellent *des Vocations*... Des cœurs jeunes et innocents se donnent à lui pour le récompenser du don qu'il a fait de Lui-même... et le sacrifice qui les crucifie n'est que la réponse de l'amour humain à l'amour d'un Dieu qui s'est fait crucifier pour nous. »

Ainsi se réalise la parole du Maître à ses apôtres : « *Ce n'est pas vous qui m'avez choisi, mais c'est moi qui vous ai choisis.* »

Ces privilégiés, ces âmes de prêtres, de jeunes filles, c'est dans tous les rangs de la société que Jésus les cueille pour son « jardin fermé », pour son service royal. Ce sont tantôt des fleurs des champs, des *pâquerettes* simples et pures, tantôt des *lis* préservés au milieu des épines d'un monde corrompueur, ou des *roses* que l'amour divin a fait s'épanouir pour Dieu seul. Pour ne parler que des religieuses, nous pouvons citer des reines : Radegonde, Bathilde; des princesses : Bertrude, petite-fille de Charle-

(1) René BAZIN, *Une âme réparatrice*.

(2) Ps., XLIV.

magne, Isabelle, sœur de saint Louis, Jeanne de Valois, fille de Louis XI, Anne, sœur de Louis XII, Marie-Louise de France, fille de Louis XV. Sainte Thérèse, sainte Jeanne de Chantal étaient d'une famille illustre selon le monde. Combien plus nombreuses sont les épouses du Christ sorties d'une condition modeste : enfants des familles patriarcales de nos campagnes, ou de familles aisées de la ville, d'autres venues de la chaumière, de l'usine ou de l'atelier. « *L'Esprit-Saint souffle où il veut.* » Et il les attire par des voies différentes : les unes embrassent l'état religieux par pur amour de Dieu, pour n'être qu'à Lui et ne s'occuper que de Lui ; d'autres, pour se dévouer à son service et à sa gloire. Il en est qui se donnent à Dieu en reconnaissance d'un bienfait reçu ou pour obtenir le salut d'une personne chère. D'autres encore veulent mettre leur fragilité à l'abri des dangers du monde. « Enfin il peut y avoir bien des motifs, mais, il faut toujours l'appel divin. »

Si divers motifs peuvent être le principe déterminant de cet adieu au monde, il y a aussi, de la part du divin Maître, plusieurs sortes d'appels. La vie religieuse existe sous différentes formes. Chaque Institut a sa règle, son esprit propre, son but et son costume. Il y a les Ordres cloîtrés, austères, purement contemplatifs et les Congrégations mixtes, enseignantes et hospitalières, dont la vie est partagée entre la prière et les œuvres de charité, ou d'apostolat. Parmi les Ordres religieux, les uns sont plus parfaits que d'autres, mais la religieuse la plus parfaite sera celle qui observera le mieux sa Règle.

« L'état et l'habit ne nous sanctifieront pas, disait la Vénérable Marie-Louise de France à ses novices, si nous ne nous appliquons à acquérir une grande humilité d'esprit, un amour sincère de l'abjection, un parfait renoncement à nous-mêmes et à notre propre volonté, même dans les actions saintes et pieuses. »

GRANDEUR ET AVANTAGES DE LA VIE RELIGIEUSE

Parmi les Docteurs de l'Eglise qui se sont plu à magnifier la grandeur et les avantages de la vie religieuse, nous pouvons citer saint Bernard. Il les résume en quelques mots pleins d'éner-

gie dans leur brièveté : « Le religieux, dit-il, mène une vie plus pure, tombe plus rarement et se relève plus promptement ; il marche avec plus de prudence et repose avec plus de sécurité. Il est plus souvent visité par la grâce divine, il meurt avec plus de confiance, sort plus vite du Purgatoire, et reçoit du ciel une plus ample récompense. »

Et saint Thomas d'Aquin : « O Eglise, s'écrie l'Ange de l'Ecole, que vos maisons religieuses sont belles, que d'âmes ferventes y jouissent d'avance de la félicité à venir, en louant Dieu sans cesse, et en vivant sur la terre, par l'exercice du saint amour, comme font les séraphins dans le Ciel ! »

La souffrance est-elle donc bannie des communautés ? Non, sans doute ! La vie religieuse est une *croix* par le crucifiement volontaire de la nature. Mais une *croix aimée* n'est qu'une *demi-croix*, et plus une religieuse est fidèle aux obligations qu'elle a embrassées, plus elle est heureuse, parce qu'elle possède la paix, cette paix du cœur qui surpasse tout autre sentiment.

LES OBJECTIONS

« Mais, dira-t-on, n'y a-t-il pas lieu d'hésiter quand il s'agit d'engager toute sa vie, et n'est-il jamais arrivé qu'une âme, soutenue d'abord par un enthousiasme juvénile, ait conçu de mortels regrets de son irréparable sacrifice ? Eh bien ! regardons en face ce mortel sacrifice de la consécration à Dieu dans la vie religieuse ou dans le sacerdoce. La pensée de ce sacrifice épouvante, comme la mort, le monde, la famille, l'amitié, et, par instants, elle remplit de terreur le cœur même qui en entrevoit la beauté... Oui, plusieurs ont pu dire : Je me suis trompé (1). » Mais, pour l'ordinaire, ce sont ceux-là même qui n'ont pas eu le courage de se rendre fidèles, jusqu'à un iota, aux engagements qu'il avaient contractés. « Gardez la Règle et elle vous gardera », c'est la recommandation expresse faite à tout religieux. Et « d'abord y a-t-il plus de déceptions et de regrets dans le sacerdoce ou la vie religieuse que dans toute autre direction de la

(1) *L'Abbé Perreye*, par le P. GRATRY.

vie?... Le mariage n'a-t-il pas été défini par saint François un certain ordre où, s'il y avait un an de noviciat, il y aurait bien peu de profès (1) ? » Il faut comprendre que si les regrets existent, ils sont de beaucoup plus fréquents dans le monde que dans la vie religieuse.

Cependant, ne serait-il pas plus utile, plus nécessaire de fonder un foyer? Certes, il ne s'agit pas de diminuer la famille : il la faudrait au contraire plus féconde, plus élevée, plus unie et surtout plus chrétienne. Mais, là aussi, il faut la *vocation*. Et puis, croyez-vous que le prêtre, le religieux, la religieuse soient inutiles au monde? Non, ils sont « *le sel de la terre* ». Par la prière, le sacrifice, le dévouement, l'enseignement des petits et des grands, ils préparent, élèvent, font et refont les générations, les préservent des ténèbres de l'ignorance chrétienne et de la barbarie qui en est la conséquence.

Laissons donc aux prêtres, aux religieux « *la meilleure part* » si elle leur est divinement octroyée, et que l'âme ainsi appelée se garde bien de la perdre!

VOCATION PERDUE

Une âme à qui Dieu avait donné le sens des belles et grandes choses a écrit une page qu'il faut assurément bien entendre, mais qui peut, toutes réserves faites, susciter d'utiles réflexions.

Cette page est adressée à une jeune mariée, et elle est intitulée : *Vocation perdue !*

« Ils se sont tus, les anges du ciel ! ils ont interrompu leur cantique de joie, et l'un d'eux s'est couvert d'un voile de deuil.

« La couronne blanche qu'ils avaient tressée pour la jeune fille est tombée flétrie entre leurs doigts ; le Christ a retiré son anneau nuptial ; celle qu'il avait choisie a pris un époux sur la terre !

« Et cependant elle avait entendu sa voix. Un jour, pendant qu'elle priait, un parfum céleste s'était répandu dans son âme, et elle s'était élevée sur l'aile des saints désirs jusqu'au

(1) *Henri Perreye*, par le P. GRATRY.

sein de Dieu ; de là, tous les biens de la terre lui étaient apparus comme une vaine fumée, et, dans l'extase de sa prière, elle croyait voir les vierges du Ciel qui lui tendaient les bras. Alors ses larmes coulaient délicieusement, et, tremblante, ravie, elle avait demandé à Jésus d'être à Lui seul.

« Le Christ, pour éprouver sa fidélité, lui ravit un jour ses divines paroles et le charme de sa présence. Hélas ! elle n'a pas su attendre son retour. Un homme s'est emparé de la fiancée de Dieu.....

« Et la jeune fille l'a aimé plus que Dieu. Entraînée par l'éclat des fêtes mondaines, elle n'a pas écouté dans le silence de son âme Celui qui lui disait : Reste à moi. »

« Pleure, pauvre âme infidèle ! pleure, au milieu de ce monde où tout plaisir passe, où toute fleur se fane : l'Époux divin avait fait pour toi des joies stables comme son éternité, douces comme son Cœur. Tu n'en as point voulu.....

« Ah ! pleure ! que je te plains si tu souffres ! que je te plains davantage si tu es heureuse !

« Mais comment serait-elle heureuse ! Le soir même du jour de l'hymen, quand la foule des jeunes gens et des jeunes filles s'enivrait de plaisir, Dieu lui a renouvelé tout à coup le souvenir de son ardente prière et de ses célestes désirs. Alors sa vue se troubla parmi les lumières de la fête.....

« Dans les félicitations, dans l'entraînante harmonie de l'orchestre, elle n'entendait rien, plus rien que la plainte sévère de l'Époux délaissé.

« Et le lendemain, quand elle se trouva dans l'église, à la place où elle avait pleuré d'amour, son cœur se serra douloureusement, elle mit son front dans sa main.....

« Et elle pleura !

« Que Jésus lui pardonne, Lui qui sait pardonner l'oubli ! qu'il la soutienne, qu'il l'aime encore, mais qu'il ne la console pas sur la terre (1) ! »

(1) Marie Jenna (Extrait des « Paillettes d'Or », par le chanoine A. SYLVAIN).

LA FAMILLE

Une vocation sacerdotale ou religieuse rencontre souvent des obstacles dans les familles même les plus chrétiennes.

Une jeune fille porte en elle depuis plusieurs mois le mystère de sa vocation à la vie religieuse. Un jour, émue et tremblante, elle vient le confier à son père et à sa mère : « Je sens que Dieu m'appelle, laissez-moi partir. » Heureux parents, s'ils ont le courage de répondre : « Mon enfant, tu es à Dieu avant d'être à nous, va !... »

Mais le plus ordinairement il y a les larmes et les reproches, les objections et les obstacles que la tendresse paternelle et maternelle accumule, non sans quelque exagération.

« Eh quoi ! tu veux nous abandonner?... tu ne nous aimes plus.

— Je vous aimerai toujours ; nul ne vous sera plus fidèle, plus aimante, et ma prière, mes sacrifices feront plus pour votre bonheur que tous les services que je pourrais vous rendre en restant près de vous.

— Sans toi qu'allons-nous devenir ?

— Le Christ a promis de ne pas laisser sans récompense un verre d'eau donné en son nom. Que ne vous donnera-t-il pas en échange de votre fille qui s'en ira, grâce à vous, se dévouer au bien des âmes pour les gagner à son amour.

— Tu sacrifies ton avenir... Ne sais-tu pas que beaucoup sont hostiles aux couvents et n'en veulent plus ?

— Notre-Seigneur Jésus-Christ a promis le *centuple* en ce monde à quiconque quitte tout pour le suivre...

— Tu seras perdue pour nous...

— Quand la Patrie est en danger, ne vous prend-elle pas vos fils?... Ne vous quitterais-je pas également, et pour aller bien loin peut-être ! si je fondais un foyer?... Dieu a plus de droits que la Patrie, plus de droits qu'un époux terrestre. Il pourrait me prendre de force, s'il le voulait... Que d'enfants qui lui avaient été refusés ont été fauchés par la mort dans la fleur de la jeunesse, lorsqu'ils étaient pleins de force et d'avenir. Que d'autres,

détournés de leur voie, ont fait le déshonneur et le chagrin de leur famille !

Non, si vous me donnez à Dieu je ne serai pas perdue pour vous. Ce Dieu bon permettra que je sois votre plus douce consolation en ce monde et votre couronne en l'autre. »

Tel est le dialogue qui, bien souvent, s'engage entre le père, la mère et l'enfant.

Louis Veillot, ce célèbre écrivain, avait compris que la famille est privilégiée où Dieu se choisit un prêtre, un religieux, une religieuse, et que c'est pour elle un grand honneur, une faveur spéciale, une source de bénédictions.

Il écrivait un jour à son ami Foisset qui, quoique bon chrétien, était très affligé de l'entrée de sa fille au noviciat : « Mon cher ami, gémissiez tant qu'il vous plaira, je vous félicite *du gendre* que votre fille vous donne. J'ai cinq filles. Dieu sait si je les aime, et cependant je ne serais pas fâché de les partager entre diverses familles religieuses. »

Sous la plume de ce loyal chrétien, ce n'étaient pas là de vaines paroles. Louis Veillot eut à faire semblable sacrifice lorsque sa fille Luce entra à la Visitation. Cette blessure qui transperce son cœur de père, il l'appelle « un glaive de joie », et il écrit à la jeune novice : « Adieu, mon enfant bien-aimée et bénie et amère. Je t'assure que je suis très amoureuxment soumis à la volonté de Dieu sur toi et sur moi. Rien ne m'a fait plus de peine et de joie que ta résolution. Je ne peux m'y habituer en aucun sens. La joie est dans mon âme et ne peut entrer dans mon cœur. » Et plus tard, il trace encore ces mots consolants à sa chère Luce : « Je t'assure qu'il est bon et doux de penser qu'on est le père d'une religieuse. »

Ainsi Dieu adoucissait à ce fier chrétien le sacrifice qu'il lui faisait d'un cœur si généreux.

Ah ! si les parents comprenaient l'honneur que Dieu leur fait en se choisissant un prêtre, une religieuse parmi leurs enfants, loin de s'opposer à leur vocation, dès qu'ils en constatent le germe, ils l'entoureraient de ces précautions favorables à l'éclosion de la divine semence : bons exemples, éducation virile, fuite des plaisirs malsains, respect des choses religieuses...

René Bazin a écrit : « Il faut qu'un jeune homme entende parler du sacerdoce, qu'il sache quelle est la grandeur de cette vocation, quel besoin le monde a toujours eu d'avoir des saints... Beaucoup de vocations ont été tuées par la vie inutile, égoïste, et aussi par le silence des parents. »

On peut en dire autant de la vocation d'une jeune fille à la vie religieuse. Dans une affaire de si haute importance, c'est à la mère de famille que revient le rôle décisif. Quelle action n'a-t-elle pas sur l'âme tendre et malléable de l'enfant ; c'est elle plus que personne qui prépare et fait sa destinée. Aussi répéterons-nous la parole du poète :

Heureux l'homme à qui Dieu donne une sainte mère.

Qu'on nous permette de transcrire ici quelques belles strophes de *Victor de Laprade*. C'est une jeune fille qui entre au couvent quelques jours avant les noces de sa sœur et qui lui fait ses adieux, ainsi qu'à toute sa famille.

Jésus crucifié sera mon seul époux ;
J'ai cueilli ma parure aux ronces du Calvaire.
Soyez belle, ô ma sœur, mes joyaux sont à vous ;
Voici le fiancé, ne songez qu'à lui plaire.

Gardez cette maison, ne faites point deux parts
Des ruches, du verger, de la maison nouvelle ;
Vous aurez votre mère et vos fils ; moi je pars,
La famille du Christ est là-bas qui m'appelle.

.....

Il sourit à travers les yeux de l'orphelin,
Il prend pour me parler les voix de ceux qui pleurent.
Dans les derniers soupirs des mendiants qui meurent
Il soupire d'amour sous mon voile de lin.

A ta servante, ô Christ, épargne d'autres joies ;
Fais-moi payer le Ciel avant de me l'ouvrir.
C'est, ô Roi des douleurs, pour souffrir ou mourir
Qu'aux sentiers des humains, j'ai préféré tes voies.

Je n'ai pas voulu fuir un travail, un souci ;
Je vis de votre vie, ô mes sœurs, ô ma mère !
N'accusez pas mon cœur d'ingratitude amère,
Il faut vous aimer bien pour vous quitter ainsi.

Je veux plus que ma part des deuils de la famille ;
Si Dieu sous notre toit tient des maux suspendus,
Je veux les emporter, c'est à moi qu'ils sont dus ;
Que Dieu vous les épargne en frappant votre fille !

LA RELIGIEUSE ÉDUCATRICE ET LA RELIGIEUSE
HOSPITALIÈRE
BEAUTÉ DE LEUR VOCATION

Qu'elle est sublime et méritoire la vocation de la religieuse qui se consacre à l'éducation de la jeunesse ! Qu'elle est belle et touchante celle de la religieuse qui se dévoue au soulagement des membres souffrants de Notre-Seigneur Jésus-Christ !

S'il est écrit que *« ceux qui enseignent les voies du salut brilleront comme des étoiles pendant toute l'Eternité »* (1), il est dit dans le saint Evangile que Jésus lui-même, au jour du jugement final, aura des paroles divinement accueillantes pour ceux qui auront exercé les œuvres de charité. Ecoutez, les voici : *« Venez, les bénis de mon Père, possédez le royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde, car j'ai eu faim et vous m'avez donné à manger, j'ai eu soif et vous m'avez donné à boire ; j'étais étranger et vous m'avez recueilli ; j'étais nu et vous m'avez revêtu ; j'étais malade et vous m'avez visité (2)... »*

Voilà donc béatifiées les œuvres de miséricorde spirituelles et corporelles, avec ceux qui les accomplissent !

Voyons d'abord la sublimité des fonctions de la religieuse enseignante. Elle n'est pas seulement appelée à instruire l'enfant, mais à l'élever. Au propre et au figuré, *élever* c'est *mettre plus haut*, c'est conduire de degré en degré jusqu'au sommet qui est Dieu.

Voilà l'éducation, la *vraie*, celle qui apprend à l'enfant à con-

(1) Daniel, XII, 3.

(2) S. Mathieu, XXV, 34, 35, 36.

naître, aimer et servir son divin Créateur, celle qui lui fait acquérir les qualités de fond, les nobles habitudes, le goût des choses saintes, la foi et les vertus chrétiennes.

L'éducatrice religieuse prend l'enfant au sortir du berceau, quand il est essentiellement maniable et perfectible ; sa mission, c'est de former Jésus en lui et de l'y faire croître jusqu'à l'âge de l'adolescence.

Voyez-les, ces *tout petits*, à l'école maternelle. C'est une Mère spirituelle qui, sans négliger leur développement physique, s'efforce doucement, patiemment, d'éveiller leur intelligence, d'ouvrir leur âme aux premières notions du bien, et de leur montrer déjà le plus bel idéal possible : l'Enfant-Dieu, qui s'est rapetissé jusqu'à la taille de ces petits pour les hausser jusqu'à Lui. Et les voilà, en effet, qui commencent à se hausser, à *s'élever* vers le divin Modèle. S'essayant à l'imiter et à lui plaire, ils joignent leurs mains mignonnes, et l'on voit, comme le dit le poète :

« Tous les petits enfants, les yeux levés au Ciel,
Disant à la même heure une même prière,
Demander pour nous grâce au Père universel. »

Après l'école maternelle vient l'école primaire. Les enfants y retrouveront d'autres Mères selon la grâce pour suppléer à ce que ne peuvent faire les Mères selon la nature, parce que trop absorbées souvent par le souci de la vie matérielle, et empêchées par mille autres obstacles.

Un des plus grands actes de la vie est la Première Communion. La religieuse éducatrice apporte un concours pieux et empressé à la préparation de ces cœurs d'enfants qu'elle voudrait purs et nets comme la coupe d'or du ciboire, blancs comme le lis, ardents comme la flamme du cierge béni !

L'enfant grandit, les programmes d'études sont plus complets, l'instruction religieuse doit être plus approfondie, d'où il suit que la formation morale et intellectuelle est plus sérieuse ; elle fera de ces jeunes filles des chrétiennes de conviction et de vaillance des anges gardiens du foyer familial, des femmes d'intérieur, d'ordre et de travail, comme la femme forte que magnifie l'Écriture.

Telle est l'influence de la religieuse enseignante qui comprend ses devoirs et la sublimité de sa vocation. Dieu, à qui elle est consacrée comme sa chose propre, Dieu qui habite en elle lui communique un écoulement de sa puissance et de son autorité. Son costume seul parle au cœur de l'enfant et lui inspire confiance et respect.

On le sait, elle a été entravée dans sa mission d'institutrice, mais elle n'y renonce pas, dans l'espoir qu'elle garde en son cœur que de meilleurs jours se lèveront pour la France catholique et pour ses Congrégations religieuses.

Sans doute, enseigner la doctrine chrétienne, c'est l'œuvre par excellence du prêtre, du missionnaire. Mais il est beau d'aider le prêtre dans cette mission sublime d'inoculer aux âmes le don de la foi. C'est beau et si bon de leur révéler Dieu, et de le leur donner pour compagnon de voyage dès le commencement de la route qui peut-être sera longue et pénible ! C'est beau de le leur rendre quand, lassés du chemin, ils arrivent au terme, *seuls* devant le mystérieux au-delà qui va s'ouvrir à leurs yeux. Telle est la mission des Sœurs de Saint-Charles. Les unes s'occupent des enfants, les autres assistent les pauvres, les vieillards, les malades, dans les hospices et hôpitaux. Les religieuses sont là, comme des Anges gardiens, pour adoucir leurs souffrances, et mettre des rayons d'espoir divin autour de leur agonie. D'autres sont chargées de distribuer des secours aux malheureux : elles s'en vont dans les mansardes, sous les toits, cherchant ceux qui n'ont rien pour se vêtir, se chauffer, se nourrir. Il y a là trop souvent des enfants sans baptême, des ménages sans Dieu, des mourants sans viatique pour les reconforter dans le passage suprême. La « *sœur des pauvres* », comme on se plaît à l'appeler, va secourir ceux qui souffrent, les consoler, leur parler de Dieu qu'ils ont connu autrefois peut-être et qu'ils ont oublié ; leur révéler une Providence « *qui donne aux petits des oiseaux leur pâture* », un Christ enfin qui dit à tous avec une suave douceur : « *Venez à moi, vous qui êtes las, fatigués, brisés par le travail et je vous referai* (1). »

(1) S. Mathieu, XI, 28.

LE POSTULAT

Le postulat est un temps d'essai pendant lequel la jeune fille étudie les usages, les règles, la manière d'être et de vivre de la Communauté, tandis que celle-ci, de son côté, examine jour par jour le caractère, les dispositions, les aptitudes, en un mot, la vocation de la postulante. C'est la première étape.

A Saint-Charles, le postulat est d'un an entier à la Maison-Mère, au terme duquel la postulante ou prétendante, regardée déjà comme l'enfant de la famille, peut être admise à contracter des engagements temporaires.

Sous la direction de la Maîtresse des novices, elle se forme, pendant cette année, à la pratique de l'oraison, au renoncement, au silence, à l'obéissance, toutes choses auxquelles on ne se plie pas sans peine, et qui font du postulat un temps d'épreuve.

Des instructions religieuses quotidiennes, l'explication du saint Evangile et de la Règle éclairent sa foi, nourrissent sa piété, lui apprennent à fond ses devoirs de chrétienne et de religieuse. Elle-même devra faire



UNE POSTULANTE,
La coiffure ci-dessus a été modifiée de la sainte Doctrine son étude principale, afin de se rendre capable d'enseigner plus tard le Catéchisme « de la manière la plus profitable » (1).

Les exercices de piété : méditation, sainte Messe, lecture spirituelle, Office de la Sainte Vierge, examens, etc., l'accoutument peu à peu à l'esprit de prière et de réflexion. C'est à l'heure de la prière surtout que le cœur de l'enfant s'élève vers Dieu pour lui recommander le père, la mère, les frères, les sœurs

(1) M. DÉMIA, *Esprit des Sœurs de Saint-Charles*.

qu'elle a quittés, mais qu'elle aime dès lors d'une affection plus forte, plus pure et plus sainte.

Puis, comme à *Saint-Charles*, il est bon de savoir tout faire, on la formera tour à tour aux divers emplois de la Communauté. Rien n'est petit de ce qu'on fait dans la maison de Dieu et pour son amour. On l'occupera donc quelque peu au balayage, au nettoyage, à la buanderie, au repassage, etc.

Plus tard, elle pourra, suivant ses aptitudes, être employée auprès des enfants ou au soin des malades, dans une crèche, une garderie ou vers les vieillards, à la lingerie ou à la cuisine.

Mais tout n'est pas travail et prière : il y a aussi les bonnes heures de récréations, pendant lesquelles les langues se délient, des conversations aimables et enjouées viennent rompre la monotonie, et des exercices physiques modérés font circuler la vie dans cette jeunesse.

Nous n'avons rien dit du costume. Dès son arrivée à la Maison-Mère, la prétendante a quitté ses vêtements séculiers pour prendre la robe noire, la pèlerine ou camail, et le petit bonnet de mousseline blanche, costume caractéristique de sa situation qui n'est plus du monde et qui n'est pas encore du couvent. On lui permettra d'exprimer ici ses impressions, sous une forme quelque peu humoristique.

ÉPITRE À MON BONNET DE POSTULANTE

Cher petit Bonnet blanc de l'humble postulante
Dont le monde fait fi... mais que j'ai désiré ;
Toi qui n'as ni grandeur, ni tournure élégante,
Tu seras, pour un an, mon Bonnet préféré,
Cher Bonnet de la postulante !

Je ceignais autrefois ma tête sémillante
D'un coquet chapeau rose éclatant de fraîcheur,
Et chacun à l'envi me trouvait ravissante...
Je coiffe maintenant avec plus de bonheur
Mon cher Bonnet de postulante !

Cher petit Bonnet rond que portaient nos grand'tantes,
Tu mets une auréole à mon front de vingt ans
Qui ne siérait pas mal au front pur des orantes...
Tu revêts à mes yeux des charmes attrayants,
O cher Bonnet des postulantes !

Tes lois, mon cher Bonnet, pourtant sont exigeantes !
Avec toi sûrement nous ne mettrons jamais
La bride sur le cou, mais, — toujours dépendantes, —
Nous voudrions nous soumettre à tes justes décrets
Comme de bonnes postulantes.

Tresse blonde ou châtain... chevelure opulente,
Sous ton léger tissu tout est emprisonné...
Qu'il s'échappe un cheveu d'humeur récalcitrante,
A se cacher aussi, vite il est condamné,
Sous le bonnet des postulantes !

Tu me dis, de façon peut-être impertinente,
Par tes plis surannés, ta forme, ta blancheur,
Que ma vie au couvent doit être pénitente,
Humble, simple et cachée en Jésus, mon Sauveur,
Comme le doit la postulante.

J'ai compris la leçon... et je serai contente
D'immoler à Jésus jeunesse et liberté.
De ma fidélité généreuse et constante,
N'es-tu pas le garant, cher Bonnet tuyauté !
Mon cher Bonnet de postulante !

Sois, de longs mois encor, ma parure touchante,
Doux symbole d'adieux à tout espoir mondain.
Sous ton blanc *pavillon*, garde mon âme aimanté,
Mon cœur pur comme un lis au Fiancé divin,
Mon cher Bonnet de postulante !

LA PRISE D'HABIT

Voici que l'année de probation est écoulée.

La jeune fille est restée volontairement et librement. Si la Communauté l'accepte, c'est qu'elle lui reconnaît vocation ; néanmoins, elle a besoin d'une plus haute garantie avant d'admettre un nouveau sujet dans son sein. C'est l'*examen canonique*

que doit subir la postulante et qui se renouvellera encore avant la profession perpétuelle. Monseigneur l'Archevêque de Lyon, en sa qualité de Supérieur ecclésiastique, — ou son délégué — jugera si elle est digne, apte et capable, sinon elle sera invitée à se retirer.

Mais on lui a permis d'avancer, et voici que luit enfin le jour si désiré de la prise d'habit et des premiers vœux temporaires.

La fiancée du Christ, vêtue de blanc, couronnée de la fleur d'oranger symbolique, s'avance dans le sanctuaire, jusqu'au pied de l'autel, au chant de l'*Ave maris stella*.

« Ma fille, que demandez-vous ? »

— Monseigneur et très Révérend Père, je vous demande l'habit de cette sainte Congrégation et la grâce d'y être éprouvée dans la pratique des vertus chrétiennes et dans l'observance des saintes institutions ; c'est la seule chose que j'ai demandée et que je ne cesserai de demander, qui est de pouvoir habiter dans la maison du Seigneur tout le temps de ma vie.....

— Béni soit l'Auteur de tout bien qui vous a inspiré de faire

un si bon choix, de prendre le Seigneur pour votre portion et votre héritage ; un seul jour vaut mieux dans la maison de Dieu que mille partout ailleurs..... »

Et le dialogue se poursuit, jusqu'à ce qu'enfin l'Officiant dise à la postulante : « Ma fille, d'après votre libre volonté, le consentement de vos parents (ou tuteurs), et l'élection de la Communauté, je vous admetts à prendre l'habit de la Congrégation et à faire vos premiers vœux. »



UNE NOVICE

Sa demande est acceptée, l'heureuse postulante s'approche de l'autel pour recevoir, de la main du célébrant, sa *corbeille de noces* : c'est le Rosaire qui sera attaché à sa ceinture; ce sont les vêtements religieux que, dans un instant, elle va revêtir avant de contracter les saints engagements.

De retour au sanctuaire, enveloppée d'un long voile blanc, elle prononce à genoux les vœux annuels d'obéissance, de pauvreté, de chasteté.....

C'en est fait, elle est fiancée au Christ, elle lui appartient par une promesse sacrée, et, dans la joie de son oblation volontaire, elle entonne, en une mélodie religieuse et très douce, le *Regnum mundi*.....

« J'ai méprisé les royaumes de ce monde et le vain éclat du siècle pour l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ. »

Le chœur répond : « *Quem vidi, quem amavi*..... »

« Que j'ai vu, que j'ai aimé, en qui j'ai cru, que j'ai choisi. »

Elle reprend : « *Elegi abjecta esse in domo Domini nostri Jesu Christi*. J'ai choisi d'être la dernière dans la maison de Notre-Seigneur Jésus-Christ. »

Et le chœur de reprendre : « *Quem vidi, quem amavi*..... »

Elle reçoit ensuite un nom nouveau, le nom d'un saint ou d'une sainte qui la protégera du haut du ciel. Puis, tandis qu'on chante le psaume « *Ecce quam bonum*,... qu'il est bon, qu'il est doux pour des Sœurs d'habiter ensemble », elle va recevoir le baiser de paix de ses mères selon la grâce et de ses sœurs.

LES PETITES VERTUS DE LA NOVICE DE SAINT-CHARLES

La petite Sœur en cornette blanche,
C'est le lis tout blanc encore en bouton ;
C'est l'oiseau timide au bord de la branche.
C'est comme l'aurore à notre horizon.

On l'appelle ici du nom de *colombe*,
Et ce nom charmant, allez ! lui convient,
Car le voile blanc l'encadre et retombe
Sur le front si pur qu'est toujours le sien.

La petite Sœur a pris pour modèle
Le Cœur humble et doux du Maître divin :
A tous *petits pas*, elle suit, fidèle,
La trace bénie, et fait son chemin.

La petite Sœur, c'est « *Vive la joie !* »
C'est le pied alerte et le front serein.
Elle va partout où Jésus l'envoie,
Le cœur en son *Cœur*, la main dans sa *Main*.

La petite Sœur peut-être est espiègle !
Elle aime à lancer son rire argentin,
Mais rire discret qu'approuve la Règle
Et ne vient jamais heurter un chagrin.

La petite Sœur aime le silence :
Sous le cloître antique on ne doit parler...
Et, toujours docile à l'obéissance,
Au premier signal on la voit voler.

La petite Sœur aime la prière,
Et le Tabernacle attire son cœur.
Après le travail parfois dur, austère,
Il fait bon prier près du Dieu Sauveur !

La petite Sœur aime aussi l'étude
Et met à s'instruire un zèle constant :
Il faut du travail la noble habitude
Pour savoir un jour enseigner l'enfant.

La petite Sœur chaque jour s'essaye
A tous les devoirs obscurs et touchants,
Tantôt vers l'enfant qui pleure et bégaye,
Tantôt au chevet des vieillards mourants.

La petite Sœur au sourire aimable
C'est comme un rayon du Ciel au matin...
A tous et pour tous elle est serviable :
La bonté chez elle est un fruit divin.

La petite Sœur d'oublier n'a garde
Qu'il reste au foyer des *êtres chéris* :
Sa prière monte... et Dieu *les* regarde
Et tant qu'elle prie *ils* seront bénis.

.....

La petite Sœur déploiera son aile,
Le lis ouvrira ses pétales blancs.
Et viendra bientôt le jour où son zèle
Aura pour agir de plus vastes champs.

LE NOVICIAT ET LA PROFESSION

Le *noviciat* proprement dit, c'est la deuxième étape.

Au postulat, on apprend surtout la théorie de la vie religieuse; le noviciat c'en est déjà la pratique.

Les ressources, les provisions de vie intérieure, de bonnes dispositions, de zèle et de courage que l'on a amassées pendant toute une année, il va

falloir s'en servir, les appliquer à bon escient, et prendre garde cependant de ne pas les perdre, mais les augmenter au contraire, comme le bon serviteur de l'Évangile qui sut faire fructifier les talents que lui avait confiés son maître.



UNE PROFESSE

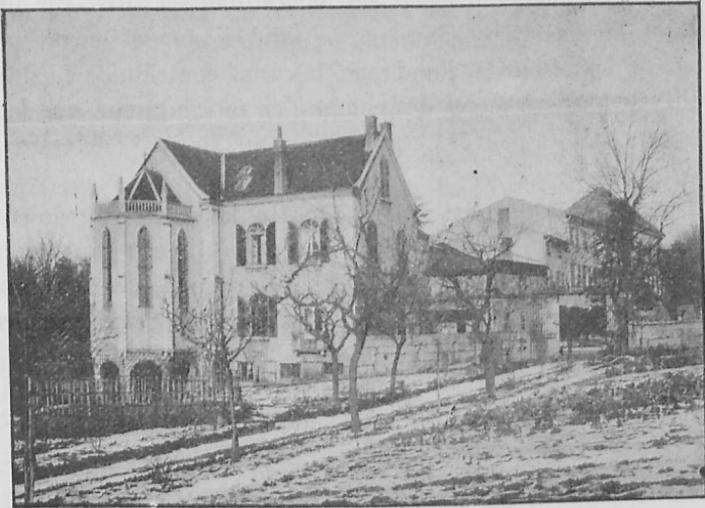
Après sa vêtue, la novice sera appelée, suivant le cas, à continuer ses études classiques et professionnelles, ou à faire *œuvre d'apôtre* dans l'un des établissements de la Congrégation. C'est toujours un temps d'essai pendant lequel elle achève de s'éprouver elle-même. Cinq ans encore... et, si elle persévère, si d'autre

part elle en est jugée digne, elle sera admise à la profession des vœux perpétuels, cérémonie non moins touchante que celle de la prise d'habit, mais avec cette différence que la religieuse se lie à Dieu *pour toujours* dans la Congrégation. Son choix est

fait, et certes l'examen a été sérieux et suffisant. S'attarder à des regrets serait une tentation et une perte de temps. Elle ira de l'avant *pour Dieu et pour les âmes !*

LE JUVÉNAT

Il n'est pas rare que l'appel de Dieu se fasse entendre à un jeune cœur à l'heure bénie de la première Communion. D'autres, vers l'âge de douze à quinze ans, sont inclinés par la grâce vers la vie sacerdotale ou religieuse. C'est pour eux qu'ont été établis les petits séminaires, les écoles apostoliques, les juvénats ou petits noviciats. « Un enfant ne saurait entrer trop tôt dans la



LE JUVÉNAT

voie où Dieu le veut. Tel était l'avis de saint Charles Borromée. De son temps, on ouvrait les séminaires aux jeunes aspirants à la cléricature (1). » C'est d'ailleurs un excellent moyen d'étudier leur vocation, et de leur donner la formation nécessaire.

La Congrégation de Saint-Charles a aussi son Juvénat ou Petit Noviciat. C'est, comme on l'a compris déjà, une école de

(1) Mgr GUIBERT.

préparation à la vie religieuse où des enfants, trop jeunes encore pour entrer au grand noviciat et qui se croient appelées, sont soumises sans trop de contrainte à une direction et à un règlement appropriés.

Ces chères enfants sont de petites âmes très pures, des fleurs vivantes qui s'épanouissent à l'ombre du sanctuaire, comme la Sainte Vierge dans le Temple, en attendant l'heure des fiançailles avec l'Époux céleste. Cependant, elles restent libres. Vient l'âge d'entrer au noviciat comme *postulantes*, elles peuvent y être admises ou retourner dans le monde. Si on ne leur croit pas vocation, il est préférable que la sélection se fasse maintenant que plus tard.

L'établissement qui reçoit ces jeunes filles est situé sur une colline, près de Lyon, dans un air salubre, assaini encore par l'espace, les jardins et l'ombrage. Là, tout contribue à faciliter le développement moral des enfants, en même temps que leur croissance. Elles peuvent être admises au Juvénat, de treize à quinze ans.

D'où qu'elles viennent à Saint-Charles, les petites Juvénistes sont maternellement accueillies, et le bon Dieu se montrera d'autant plus généreux envers elles et envers leurs chers parents qu'elles apporteront plus de docilité à se laisser instruire et former.

LA VOLIÈRE DU BON DIEU

Dans la Volière du Bon Dieu
il est de petits oiseaux frêles,
Des colombes aux blanches ailes
Qui s'ébattent sous le ciel bleu.
On y voit aussi des fauvettes,
Des rossignols et des pinsons
Dans les beaux jours, les jours de fête,
Emplir l'air pur de leurs chansons.

Ils sont venus à tire-d'ailes
De tous les points de l'horizon.
Ils ont là du grain à foison
Que leur donnent des mains fidèles.

Là, rien à craindre du vautour
Qui guette l'oiselet timide :
Il n'est plus de danger perfide
Pour lui, dans cet heureux séjour.

JÉSUS.

« Sais-tu quelle est cette Volière
Et ces oiseaux toujours chantants?...
Ce sont des âmes au *printemps*
Que Dieu garde en son sanctuaire.
Enfant, sais-tu bien qu'il choisit
Un cœur tout neuf, une âme blanche?
Ce doux secret, s'il te le dit,
C'est que, vers toi, son Cœur se penche. »

« Celui qui t'appelle et t'invite
A le servir, est un grand Roi.
Si tu lui demandes *pourquoi?*
Tout bas, il te dira bien vite :
C'est que je t'aime, mon enfant,
Et d'un *amour de préférence*,
Mais qui veut être triomphant
De toute humaine résistance. »

« Sais-tu qu'il est plus d'un danger
Sur le vaste océan du monde?
Si ma grâce ne te seconde,
Tu risques fort de naufrager.
Choisis la route la plus sûre
Et s'il te faut faire un effort,
N'hésite pas, je t'en conjure,
Enfant, près de moi, c'est le port. »

« Lorsque j'allais à Béthanie
Quelques instants me reposer,
N'était-ce pas pour embraser
Les cœurs de Marthe et de Marie?
Marie, en silence, à l'écart,
A compris ma sainte parole :
Comme elle, viens à mon école,
C'est là qu'est la meilleure part. »

« Viens, je t'apprendrai la science
Qui fait les saints et les élus ;
Je te donnerai les vertus
De douceur et d'obéissance.

Puis, tes ailes ayant poussé,
Tu t'en iras porter aux âmes,
Au pauvre, à l'enfant délaissé,
De mon amour, les saintes flammes. »

L'ENFANT.

« Je viens, Seigneur, à votre appel...
Pour moi, si faible, si petite,
C'est trop d'honneur que cette invite
Que me fait le grand Roi du Ciel !

.....
Adieu, bon Père et tendre Mère,
Mais ne pleurez pas pour si peu,
Car je m'en vais, heureuse et fière,
Dans la VOLIÈRE DU BON DIEU. »

LA CULTURE DES VOCATIONS RELIGIEUSES

L'abbé Perreyve a écrit au sujet des vocations : « D'incalculables richesses morales se perdent par toute la terre. *La moisson est grande, dit le Christ, mais il y a peu d'ouvriers.* Cette absence d'ouvriers véritables est l'un des traits caractéristiques de l'histoire du monde jusqu'au siècle où nous sommes... *Priez donc le Père de famille d'envoyer des ouvriers dans la moisson.* C'est le premier besoin du monde et c'est là ce qu'il faut demander à Dieu. »

Qui ne voit que les ouvriers dont il est ici question, ce sont les âmes apostoliques, les âmes sacerdotales et religieuses? Qui ne sait combien les rangs du Clergé se sont éclaircis dans la mêlée sanglante! combien les Communautés ont été secouées et diminuées par le vent des persécutions! Il faut combler ces vides. *Dieu veut qu'on lui demande des vocations,* il veut aussi qu'on les *cultive*, et c'est là évidemment, pour tout éducateur et éducatrice, une forme spéciale de l'apostolat. « Dieu n'agit jamais seul et il fait à l'homme l'honneur de réclamer son concours dans l'exécution de tous ses desseins (1). »

Il jette à profusion dans le cœur des enfants les germes des

(1) Mgr GUIBERT.

vocations à l'état religieux, mais combien se perdent pour n'avoir pas été cultivés et entourés des précautions favorables à leur éclosion. Cette première culture sans doute appartient au prêtre, mais votre concours à *vous aussi* qui avez, par devoir, des rapports avec la jeunesse, est indispensable, soit pour éveiller dans une âme qui s'ignore l'idée de la vocation que Dieu y a déposée, soit pour faire lever la bonne semence, soit encore pour discerner et séparer l'ivraie du froment, c'est-à-dire distinguer une vocation sérieuse et vraie d'une simple velléité.

Une jeune fille vous paraît *appelée à la vie religieuse*, elle appartient à une famille honorable, d'une réputation sans tache, elle est d'un bon tempérament, d'un caractère heureux et docile ; elle a l'esprit intelligent et juste, un cœur pur, généreux et capable déjà de sacrifices. Entretenez et développez ces bonnes dispositions, mais pas de sollicitations importunes ; gardez-vous de peser avec autorité sur la volonté de l'enfant. La grâce agit avec douceur et non par force. Surtout ne cherchez pas à l'attirer par la perspective des avantages temporels, des joies sensibles et humaines. « Croyez-moi, dit encore Mgr Guibert, toutes ces avances sont trop peu pour des âmes sensuelles, elles sont une pierre de scandale pour les âmes vertueuses. A ces âmes avides de sainteté et de dévouement, montrez plutôt les bienfaisantes rigueurs d'une Règle sérieuse et sanctifiante ; je vous dis que cette amorce prend plus d'âmes et que vous pouvez compter sur celles qui s'y laissent prendre. »

Et puis, il y a la contagion du bien. Les Saints suscitent des vocations par leur héroïsme dans la pratique de la vertu. Les Communautés ferventes, où l'on vit de fidélité à la Règle, d'union à Dieu, de charité mutuelle, attirent invinciblement les âmes. Les parents eux-mêmes feront plus volontiers le sacrifice de la séparation s'ils sont persuadés que leur enfant sera heureuse dans le milieu qu'elle a choisi, parce qu'elle y retrouvera quelque chose de la vie de famille.

Enfin et surtout, il faut prier beaucoup, d'une prière précise, convaincue, instante. Peut-être ne verrez-vous pas le fruit de

votre prière. Mais Dieu, qui seul fait les vocations, l'aura entendue, et tandis que votre âme s'épure et se sanctifie dans les saints désirs de sa gloire, là-bas le souffle divin fait germer, puis s'épanouir toute une floraison d'âmes virginales pour le *travail de la moisson*.

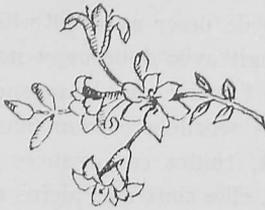


TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

CHARLES DÉMIA, FONDATEUR DES SŒURS DE SAINT-CHARLES
DE LYON.

	Pages
Son enfance et sa jeunesse.....	7
Le Prêtre	9
Le Fondateur des Petites-Ecoles.....	10
Le Nourricier des Pauvres	16
Sa vie intérieure	17
Sa démission	20
Sainte mort de M. Démia	20

CHAPITRE II

LA COMMUNAUTÉ DE SAINT-CHARLES.

Les premières Ecoles	25
Dans la tourmente	27
Après la tourmente.....	35
Les bénédictions de l'Eglise	37
Les autorisations du Gouvernement	38
Les Œuvres diverses	41
Organisation générale de la Congrégation.....	47

CHAPITRE III

LA VOCATION.

Qu'est-ce que la vocation?.....	49
La meilleure part	51
Le Choix divin	52
Grandeur et avantages de la vie religieuse.....	58

	Pages
Les objections	59
Vocation perdue.....	60
La Famille.....	62
La Religieuse éducatrice et la Religieuse hospitalière.....	65
Le Postulat	68
La Prise d'habit	70
Le Noviciat et la Profession.....	74
Le Juvénat	75
La Culture des vocations	78

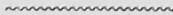


TABLE DES GRAVURES

HORS TEXTE

	Pages
Charles Démià, fondateur de la Congrégation des Sœurs de Saint-Charles	4
Le cloître de la chapelle de la Maison-Mère.....	} 23
Le Sacré-Cœur dans les jardins.....	
Intérieur de la chapelle	
Le noviciat	
Une allée des jardins.....	} 30
Les Sourdes-Muettes. — Leçon de démutisation.....	
L'Institution des Sourdes-Muettes, à Saint-Etienne (Loire).....	
Dictée labiale aux Sourdes-Muettes	
Les jeunes filles des Soldats à l'Ouvroir de Sathonay.....	} 31
Pensionnat d'Andezeno (Italie).....	
Institution pour enfants anormales, à Mornant (Rhône).....	} 39
Salle d'hôpital — hommes — à Manosque (Basses-Alpes).....	
L'hôpital-hospice de Manosque	
Salle d'hôpital — femmes — à Feurs (Loire).....	
Leçon de coupe aux jeunes filles.....	} 45
La récréation à l'orphelinat	
Un orphelinat en excursion.....	
L'École maternelle.....	
Une salle de travail (couture et lingerie)	} 54
Œuvre de relèvement moral à Belfaux (Suisse).....	
La pouponnière.....	
Les berceaux.....	
Polyclinique chirurgicale à Lyon.....	} 55
Une des salles d'opération (vue extérieure).....	
L'hôpital chirurgical annexe (vue extérieure)	
Une salle de pansement.....	

DANS LE TEXTE

Jésus au milieu des enfants	21
Blason de l'Institut	48
Une postulante.....	68
Une novice.....	71
Une professe	74
Le Juvénat.....	75

